



Assemblée générale

Distr. générale
26 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 156 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti**

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la mission	7
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	7
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	8
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
III. Exécution du budget	44
A. Ressources financières	44
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	45
C. Évolution des dépenses mensuelles	45
D. Autres produits et ajustements	46
E. Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	46
F. Contributions non budgétisées	47
IV. Analyse des écarts	47



V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	51
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/302	52

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et stabilité ; gouvernance démocratique et légitimité de l'État ; état de droit et droits de l'homme ; appui).

Au cours de l'exercice considéré, la MINUSTAH a continué d'aider le Gouvernement haïtien à surmonter les obstacles à la stabilité politique, à renforcer les institutions de l'État, à améliorer la situation en matière de sécurité et à renforcer les capacités opérationnelles, institutionnelles et administratives de la Police nationale d'Haïti. La Mission a axé ses activités sur l'appui aux opérations électorales afin d'assurer le bon déroulement des élections présidentielle et locales et de garantir un transfert pacifique du pouvoir. À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2350 (2017) de fermer la Mission et de la remplacer par une nouvelle mission de maintien de la paix de moindre envergure, la MINUSTAH a commencé de réduire progressivement ses opérations et entamé un retrait échelonné de ses effectifs civils, militaires et policiers.

Les dépenses de fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice considéré se sont élevées à 337,8 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 97,7 % (contre des dépenses de 355,0 millions de dollars et un taux d'exécution de 93,3 % pour l'exercice 2015/16).

Le solde inutilisé, d'un montant de 8,1 millions de dollars, tient essentiellement à ce que les dépenses au titre des militaires et du personnel de police (2,4 millions de dollars) ont été inférieures aux prévisions étant donné, d'une part, que les taux effectifs de vacance de postes pour les contingents (8,0 %) et la police des Nations Unies (21,6 %) ont été plus élevés que ceux prévus au budget (3,0 et 12,0 %, respectivement) et, d'autre part, que les coûts opérationnels (5,5 millions de dollars) ont excédé les prévisions du fait de la réduction en cours des effectifs en prévision de la clôture de la Mission.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	174 103,0	171 708,8	2 394,2	1,4
Personnel civil	87 132,9	86 915,9	217,0	0,2
Dépenses opérationnelles	84 690,8	79 191,8	5 499,0	6,5
Montant brut	345 926,7	337 816,5	8 110,2	2,3
Recettes provenant des contributions du personnel	8 406,5	8 316,5	90,0	1,1
Montant net	337 520,2	329 500,0	8 020,2	2,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	345 926,7	337 816,5	8 110,2	2,3

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Contingents	2 370	2 180	8,0
Police des Nations Unies	951	746	21,6
Unités de police constituées	1 600	1 652	(3,3)
Personnel recruté sur le plan international	320	284	11,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	101	88	12,9
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	831	745	10,3
Volontaires des Nations Unies	94	80	14,9
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	11	9	18,2
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	9	8	11,1
Personnel fourni par les gouvernements	50	41	18,0

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c Postes temporaires approuvés à titre exceptionnel pour la Section de l'assistance électorale, conformément au paragraphe 10 de la résolution 70/276 de l'Assemblée générale.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, présenté dans le rapport du Secrétaire général du 17 février 2016 (A/70/740), s'élevait à un montant brut de 346 926 700 dollars (montant net : 338 520 200 dollars). Il couvrait le financement des effectifs suivants : 2 370 militaires, 951 policiers des Nations Unies, 1 600 membres d'unités de police constituées, 50 membres du personnel fourni par les gouvernements, 320 membres du personnel recruté sur le plan international, 932 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 101 administrateurs, et 94 Volontaires des Nations Unies.

2. Au paragraphe 43 de son rapport correspondant du 14 avril 2016 (A/70/742/Add.4), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 346 926 700 dollars (montant brut) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

3. Dans sa résolution 70/276, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit d'un montant brut de 345 926 700 dollars (montant net : 337 520 200 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution 1542 (2004) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a défini le mandat de la Mission pour l'exercice considéré dans ses résolutions 2243 (2015), 2313 (2016) et 2350 (2017).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (sécurité et stabilité ; gouvernance démocratique et légitimité de l'État ; état de droit et droits de l'homme ; appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Pendant l'exercice considéré, la MINUSTAH a continué de s'acquitter de son mandat et commencé à réduire progressivement ses opérations et sa présence en Haïti, conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2350 (2017) du 13 avril 2017 de clore la Mission au plus tard le 15 octobre 2017. Elle a

ainsi entamé la transition progressive vers une nouvelle mission de maintien de la paix en Haïti : la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). La MINUSTAH s'est donc employée à finir d'appuyer la mise en œuvre du plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016 et les préparatifs de son plan de développement pour 2017-2022. Elle a en outre collaboré avec les autorités locales en vue d'améliorer le fonctionnement de l'institution judiciaire et des établissements pénitentiaires et engagé les acteurs concernés à se conformer aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. La Mission a continué de promouvoir la bonne gouvernance en usant des bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour favoriser le dialogue politique et un transfert sans heurts du pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu.

9. La contestation des résultats des scrutins de 2015 ayant entraîné l'annulation des élections de 2016, une élection présidentielle et des élections législatives, municipales et locales partielles se sont à nouveau tenues en novembre 2016 et janvier 2017 dans un climat globalement pacifique. Le Gouvernement a honoré son engagement de prendre en charge le coût des opérations électorales, ayant mobilisé 44 des 55 millions de dollars nécessaires selon les estimations. Le Conseil électoral provisoire s'est impliqué de plus en plus dans l'organisation des opérations électorales et a pris des mesures visant à en améliorer les aspects techniques par rapport à l'année précédente, en dépit des conséquences de l'ouragan Matthew pour l'organisation logistique des élections et les infrastructures nécessaires à leur tenue. La MINUSTAH a contribué d'élaborer et de mettre en œuvre, conjointement avec la Police nationale d'Haïti, des plans de sécurisation intégrés des activités électorales et exercé ses bons offices afin de convaincre des responsables politiques d'horizons divers de promouvoir la conclusion de pactes électoraux préconisant la non-violence et le règlement pacifique des différends.

10. L'élection présidentielle a abouti à un transfert pacifique et sans heurts du pouvoir et l'entrée en fonctions, le 7 février 2017, du Président haïtien Jovenel Moïse, marquant ainsi le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la conclusion de la période de gouvernement provisoire qui durait depuis un an, sous la conduite du Président par intérim Jocelerme Privert. M. Moïse a formé un nouveau gouvernement, approuvé en mars 2017 par le Parlement et dirigé par le Premier Ministre Jack Guy Lafontant. À l'issue des élections législatives, tous les sièges parlementaires vacants étaient pourvus, sauf un, et le nouveau Parlement a commencé ses travaux.

11. La Police nationale d'Haïti s'est attachée, tout au long de la période ayant précédé et suivi les élections, à mettre en œuvre son plan de développement pour 2012-2016 jusqu'à atteindre, à l'achèvement de ce dernier, un effectif total de 14 000 policiers. Elle avait alors atteint 64,6 % de l'ensemble de ses objectifs. Dans le cadre de son appui à l'exécution du plan de développement, la MINUSTAH s'est avant tout employée à aider la Police nationale d'Haïti à renforcer sa planification stratégique, à réprimer plus efficacement la violence sexuelle et sexiste, à se développer, à étendre sa présence dans le pays et à moderniser ses infrastructures. Les progrès ont été plus timides sur le plan des réformes à mener dans les domaines de la justice et des droits de l'homme, la priorité politique étant restée, pendant l'exercice, d'assurer le bon déroulement des élections et de la transition. Les responsables concernés au Gouvernement et au Parlement n'ayant pas lancé les procédures de nomination et d'approbation, les nominations clefs attendues à la Cour suprême ont été encore retardées. Aussi, et malgré l'appui fourni par la MINUSTAH sous forme d'aide juridictionnelle, la détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale sont demeurées une source de préoccupation majeure en matière de droits de l'homme au cours de l'exercice. Une fois constitué, le nouveau Parlement a mis en place un ambitieux programme législatif de 51 lois et présenté à l'exécutif un projet de code pénal et de code de procédure pénale.

12. La situation humanitaire s'est sensiblement détériorée à la suite du passage de l'ouragan Matthew le 4 octobre 2016, qui a provoqué la plus grave crise humanitaire survenue en Haïti depuis le séisme de 2010. Des routes, des hôpitaux, des écoles et des milliers d'habitations ont été endommagés ou détruits, faisant plus de 175 000 déplacés, empêchant 330 000 enfants d'aller à l'école et rendant 1,4 million d'Haïtiens dépendants de l'aide. Le Gouvernement haïtien a coordonné l'action humanitaire avec l'appui de la MINUSTAH, de l'équipe de pays des Nations Unies et de ses partenaires humanitaires. Concernant l'épidémie de choléra, malgré une hausse marquée du nombre de cas immédiatement après le passage de l'ouragan, on a constaté un net recul de la maladie au cours du premier semestre de 2017 par rapport à la même période l'année précédente.

13. En dépit de l'incertitude politique qui a prévalu en Haïti avant les élections, et bien que les acteurs du secteur privé et les partenaires de développement ne s'attendent guère à un retour rapide de la stabilité, l'économie a montré quelques signes de reprise et la devise locale s'est lentement appréciée au cours du premier semestre de 2017.

14. Pendant l'exercice 2016/17, la MINUSTAH a achevé la mise en œuvre de son plan de consolidation, tel qu'il avait été présenté au Conseil de sécurité dans le rapport du Secrétaire général du 8 mars 2013 (S/2013/139, annexe). Ce plan a permis à la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat tout en réduisant sa présence.

C. Activités d'appui de la mission

15. Après l'adoption de la résolution 2350 (2017) du Conseil de sécurité, la MINUSTAH a entamé la première phase du retrait échelonné de ses effectifs civils, militaires et policiers. Début juin 2017, environ la moitié de la composante militaire s'était retirée et l'ensemble de ses activités de sécurité avaient été transférées à la Police nationale d'Haïti. À la fin du mois de juin 2017, la Mission avait rapatrié une unité de police constituée et 116 policiers des Nations Unies.

16. Un plan de réduction des effectifs civils a été mis en œuvre sur la base du recensement des fonctions essentielles et des capacités minimales exigées par le recentrage du mandat de la MINUSTAH lors de son retrait. Ainsi, au 30 juin 2017, 317 des 1 346 membres du personnel civil avaient quitté la Mission, dont l'empreinte géographique a été sensiblement réduite du fait de la fermeture, le 30 juin 2017, de deux bureaux régionaux à Cap-Haïtien et Les Cayes, et de la cessation des fonctions civiles qui s'en est suivie au niveau départemental. Par ailleurs, 26 des 65 sites de la Mission dont la fermeture était prévue, parmi lesquels 4 camps militaires et de police et 19 co-implantations de la police, ont fermé leurs portes.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

17. La Mission a continué de collaborer avec les organisations régionales pour atteindre les objectifs fixés dans son mandat, notamment en tenant des consultations avec l'Organisation des États américains (OEA), l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun des Caraïbes. Elle a également continué de soutenir, en partenariat avec l'OEA et la CARICOM, le dialogue de haut niveau entre Haïti et la République dominicaine. Enfin, elle a travaillé en étroite collaboration avec les missions d'observation électorale de l'OEA, de la CARICOM et de ParlAmericas (un réseau indépendant de parlements nationaux d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes).

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

18. La MINUSTAH, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont continué de fournir un appui coordonné, mais limité, aux opérations électorales. Cette aide concernait essentiellement la production, la mise à disposition et la récupération des fournitures et du matériel nécessaires à la tenue des scrutins et la mise en place d'activités de sensibilisation aux élections.

19. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont achevé d'élaborer et adopté un plan commun de transition fondé sur une évaluation des capacités institutionnelles, une analyse des risques et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2017-2021), signé par le Gouvernement haïtien et l'équipe de pays des Nations Unies le 30 juin 2017. Le plan de transition, dans lequel étaient recensés les besoins du pays en matière de stabilisation et ses objectifs prioritaires, présentait en outre les insuffisances que le retrait de la Mission entraînerait pour la consolidation de la paix et qui nécessiteraient le maintien d'un appui, notamment de la part de l'équipe de pays et des donateurs.

20. En novembre 2016, dans le cadre des préparatifs de la mise en œuvre du plan de transition, la MINUSTAH et le PNUD ont lancé le programme commun de transition des Nations Unies sur l'état de droit, qui mobilise à leurs côtés le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et consiste à apporter un appui intégré au système judiciaire, à l'administration pénitentiaire et à la police d'Haïti. Les activités prévues dans le cadre du programme commun ont été menées conformément à un mémorandum d'accord conclu avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes et établissant les responsabilités de chaque partie. Ce programme s'est révélé un outil important pour la mise en œuvre efficace des objectifs prioritaires fixés dans le mandat de la MINUSTAH, lesquels consistent à renforcer l'appareil judiciaire et l'administration du système pénitentiaire et à améliorer la situation du pays en matière de droits de l'homme. Il a en outre permis de renforcer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies afin de la préparer à assumer progressivement ses nouvelles responsabilités dans ces domaines, en prévision du retrait progressif des opérations de maintien de la paix en Haïti.

21. Dans le cadre du programme commun, l'ONU a prêté son appui, notamment, à l'Office de la protection du citoyen et à la Direction de l'administration pénitentiaire au moment de l'examen du projet de loi pénitentiaire afin d'améliorer la gestion des prisons, de l'élaboration d'une loi relative à l'aide juridictionnelle, de l'examen par des experts des projets de code de procédure pénale et de code pénal, du développement des infrastructures, des installations et du matériel de la Police nationale d'Haïti, de l'organisation d'ateliers avec les dirigeants locaux sur la violence de proximité, de la construction de bâtiments pour l'Office de la protection du citoyen dans deux régions, du perfectionnement de la structure de gestion interne de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif pour lui permettre d'exercer convenablement sa fonction de surveillance et de règlement des différends ainsi que du renforcement de la capacité du Ministère de la justice à dispenser efficacement la justice pénale.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité et stabilité

22. La Police nationale d'Haïti a continué de renforcer ses capacités dans les domaines de la sécurité et du maintien de l'ordre public dans l'ensemble du pays. Les facteurs suivants ont eu une influence sur les conditions de sécurité : les opérations électorales ; les troubles sociaux liés au chômage, au non-paiement des arriérés de salaire et à l'insuffisance des infrastructures ; les violences commises par des bandes criminelles. Le nombre d'infractions enregistrées, y compris la contestation civile, les enlèvements et les homicides, est resté relativement stable ces dernières années.

23. Les capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, y compris ses unités spécialisées, ont été renforcées tout au long de la période considérée. Avec 13,39 policiers pour 10 000 habitants, le ratio était moins élevé que les 15,0 prévus au budget. Néanmoins, avec la fin de la formation des 946 et 1 042 élèves des vingt-septième et vingt-huitième promotions, respectivement, Haïti devrait se rapprocher de l'objectif des 15 000 policiers à la fin de 2017, et le ratio de policiers pour 10 000 habitants devrait augmenter. Le pourcentage de femmes dans la Police nationale d'Haïti était de 8,9 %, contre 11,4 % prévus au budget, et ce, malgré les campagnes intensives menées auprès des jeunes femmes pour les informer des possibilités de carrière dans la Police nationale.

24. Les capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion ont continué d'être renforcées. Le nombre de policiers formés à la conduite d'enquêtes sur la violence sexuelle et sexuelle a augmenté. La Police nationale d'Haïti a continué de renforcer ses capacités dans les domaines de la planification, de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'exercice annuel, des acquisitions, de l'affectation de ressources aux unités de police et de la gestion des ressources humaines. En ce qui concerne les capacités de l'Inspecteur général de la Police nationale d'Haïti, un plan d'action faisant partie intégrante du projet de plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021 a été élaboré. Le nombre d'enquêtes menées par l'Inspecteur général sur des allégations de violations des droits de l'homme, de recours illégal à la force létale et d'autres comportements répréhensibles, comme des cas d'exploitation sexuelle, y compris pour donner suite aux recommandations de sanctions, a augmenté. Néanmoins, le nombre de fonctionnaires affectés au Bureau de l'Inspecteur général n'a pas augmenté.

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Maintien du taux annuel d'homicides signalés à moins de 10 pour 100 000 habitants (2014/15 : 9,7 ; 2015/16 : 9,6 ; 2016/17 : 9,5)

Objectif atteint. Le taux annuel d'homicides signalés a été maintenu à moins de 10 pour 100 000 habitants, s'établissant à 9,89.

1.1.2 Maintien du nombre d'enlèvements signalés à l'échelle nationale à moins de 75 par an (2014/15 : 49 ; 2015/16 : 74 ; 2016/17 : 60)

Objectif atteint. Le nombre d'enlèvements signalés à l'échelle nationale a été maintenu à moins de 75, s'établissant à 61.

1.1.3 Mise en œuvre par la Police nationale d'Haïti d'une stratégie de prévention de la criminalité à l'échelle du pays

La stratégie nationale de prévention de la criminalité pour la période 2015-2017 a été élaborée et présentée aux responsables de la Police nationale d'Haïti. Néanmoins, elle n'a pas été soumise à l'approbation du Ministère de la justice et de la sécurité publique, car elle n'a pas reçu l'aval du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées conjointement, opérations de ratissage et préparation opérationnelle d'une force d'intervention rapide, sous la direction de la Police nationale d'Haïti et avec le concours de la police des Nations Unies, d'unités de police constituées et de troupes, en vue de renforcer la sécurité dans les zones exposées à la criminalité et aux postes frontière des points d'accès maritimes et aériens	61 245	Patrouilles, dont 9 865 patrouilles terrestres et 51 380 patrouilles motorisées, ont été déployées dans le cadre de l'appui opérationnel apporté par la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti.
	1 827	Patrouilles planifiées conjointement avec les unités de police constituées, les policiers des Nations Unies, les contingents et les agents de la Police nationale d'Haïti
	7 543	Points de contrôle
	331	Opérations conjointes, y compris 157 menées dans l'agglomération de Port-au-Prince
Fourniture d'un appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti si elle en fait la demande, pour sécuriser les principaux sites et installations à l'échelle du pays, essentiellement au moyen de points de contrôle fixes et mobiles tenus par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées, ainsi que par des militaires, en se concentrant principalement sur Port-au-Prince	Oui	28 opérations spéciales ont été menées et 6 571 points de contrôle fixes et mobiles ont été tenus. Au cours des opérations, 840,9 kg de drogues illicites et 237 armes ont été saisis ; 998 des 12 741 véhicules inspectés ont été confisqués ; 3 853 des 20 414 motocyclettes inspectées ont été confisquées. Les confiscations de véhicules et de motocyclettes étaient principalement dues à des non-paiements de taxes ou à des défauts d'assurance. Au total, 178 véhicules et 367 motocyclettes ont été confisqués dans le cadre de procédures judiciaires associées à des actes criminels. En outre, la Police nationale d'Haïti a arrêté 167 personnes soupçonnées d'appartenir à des bandes armées dans l'ensemble du pays.
Fourniture d'un encadrement quotidien à la Police nationale d'Haïti par des policiers hors unités constituées basés dans les locaux de la Police nationale, afin de renforcer ses capacités opérationnelles à tous les niveaux	Oui	Les policiers des Nations Unies travaillant dans les locaux de la Police nationale d'Haïti ont assuré un encadrement quotidien aux policiers haïtiens.
Exécution de 26 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, en collaboration avec des ministères, des autorités locales, des groupes et des dirigeants locaux et l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de renforcer la cohésion des collectivités, de créer des emplois temporaires et d'offrir des perspectives socioéconomiques en remplacement de la violence, de fournir une assistance psychosociale, notamment aux jeunes, hommes et femmes, associés aux groupes armés ou menacés par ceux-ci, et aux femmes et aux enfants touchés par la violence, dans les zones sensibles et exposées à la criminalité des départements du Nord et de l'Ouest, de faciliter l'accès des groupes vulnérables à l'aide juridictionnelle et de contribuer à réduire la criminalité et la violence au moyen	27	Projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité au profit de 49 341 personnes, dont 17 205 femmes, ont été approuvés et exécutés : a) 5 projets visant à réduire la durée des détentions provisoires et à fournir une assistance juridique à 7 980 bénéficiaires, dont 2 373 femmes ; b) 6 projets d'infrastructure et travaux publics (construction et rénovation d'infrastructures) nécessitant une main-d'œuvre importante en vue de créer des possibilités d'emploi temporaire pour 5 828 bénéficiaires, dont 1 748 femmes ; c) 4 projets sur la sécurité et la stabilisation à l'appui de la présence de la Police nationale d'Haïti dans des collectivités fragiles et s'adressant principalement aux personnes vulnérables, destinés à 12 598

d'activités visant à rapprocher la Police nationale d'Haïti et la population locale, conformément à sa doctrine nationale de police de proximité et à sa stratégie de prévention de la criminalité

Exécution au niveau local d'un projet de sensibilisation et de médiation visant à obtenir l'engagement, la mobilisation et la participation de la population pour créer un environnement propice à l'apaisement du conflit et à la réduction de l'insécurité, et à favoriser la coordination entre les autorités locales, les habitants, les autres acteurs nationaux et internationaux, et le programme de lutte contre la violence de quartier, de façon à définir les besoins, planifier les interventions et évaluer l'impact des projets

Organisation de 2 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention des groupes vulnérables dans les secteurs sensibles, afin de promouvoir une culture de paix et de mieux faire connaître le problème de la violence sexuelle et sexiste, en recourant notamment à la presse écrite et audiovisuelle

personnes, dont 5 219 femmes ; d) 3 projets de formation professionnelle visant à faciliter l'insertion de 220 jeunes vulnérables, dont 83 femmes, sur le marché du travail ; e) 5 projets relatifs à l'emploi visant à créer des activités génératrices de revenus et de nouveaux moyens de subsistance pour 2 722 bénéficiaires, dont 887 femmes ; f) 4 projets de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de protection de l'enfance visant à fournir une protection à 19 993 personnes vulnérables, dont 6 895 femmes.

- 3 Projets de sensibilisation et de médiation ont été exécutés au niveau local : a) 1 projet commun intitulé « Théâtre à l'école » (Theatre in schools), avec une association locale, dont 8 ateliers de renforcement des capacités organisés avec une association culturelle locale et 1 colloque sur le maintien des acquis de la stabilisation à l'intention de 31 jeunes artistes ; b) 1 atelier de sensibilisation autour du thème « Le rôle des jeunes dans la construction de la paix », visant à expliquer aux participants comment ils peuvent éviter les conflits dans leur localité en adoptant une démarche pacifique ; c) 1 projet sur la communication visuelle, avec au programme 2 ateliers organisés à l'intention des jeunes et des jeunes artistes, auxquels 250 personnes ont participé, dont 1 personne handicapée et 15 jeunes femmes.

Oui Des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale ont été organisées afin de sensibiliser plus de 1 000 personnes (jeunes, femmes et hommes) au problème de la violence sexuelle et à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi qu'à ses mécanismes de communication de l'information pour de tels cas. En particulier, 450 femmes ont été sensibilisées au problème de la violence sexuelle durant une manifestation sportive, « Boxer pour la paix » (Boxing for peace), organisée dans la Cité Soleil par la Fédération haïtienne de boxe et la MINUSTAH. Dans le département du Sud, plusieurs sessions de sensibilisation ont été organisées dans des écoles à l'intention de 350 étudiants au total. Au Cap-Haïtien, une activité organisée par des organisations locales de femmes à l'intention de plus de 400 personnes (75 % de femmes) a reçu l'appui de la MINUSTAH. Aux Gonaïves, 3 sessions de sensibilisation sur l'égalité des sexes et la violence sexuelle ont été tenues en coordination avec la Police nationale d'Haïti.

Fourniture d'une assistance technique quotidienne à la Police nationale d'Haïti pour l'aider à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie nationale de prévention de la criminalité et ses activités de police de proximité, notamment en soutenant des campagnes de promotion de la stratégie de prévention de la criminalité à l'échelle nationale au moyen de partenariats avec la police locale

Non Bien que la stratégie nationale de prévention de la criminalité n'ait pas encore été approuvée, les activités ci-après ont été organisées à l'appui des efforts que la Police nationale d'Haïti mène dans ce domaine : a) 2 campagnes de sensibilisation durant lesquelles des dépliants présentant des informations sur la mobilisation de la population et sa participation aux activités transversales liées à la consolidation de la paix et à la lutte contre la violence ont été distribués ; b) 3 ateliers de sensibilisation dans les zones défavorisées de Fort National, Croix-des-Bouquets, Delmas et Ouanaminthe, afin d'élaborer des stratégies de prévention de la criminalité permettant de resserrer les liens entre la population locale et la Police nationale d'Haïti et améliorer l'image de la Police auprès du public ; c) 1 atelier sur la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants, auquel ont participé 70 personnes, dont 53 femmes, venues de Martissant, Fort National, Tabarre, Grand Ravine, Fort Mercredi et Ti Bois ; d) 1 séminaire sur la police de proximité à l'intention de 20 officiers supérieurs de la Police nationale d'Haïti à Jacmel (département du Sud-Est).

Fourniture d'orientations stratégiques à la Police nationale d'Haïti dans sa lutte contre la criminalité organisée en utilisant des outils fiables de collecte et d'analyse de renseignements, afin de lui permettre de classer dans l'ordre de priorité les enquêtes criminelles et de concentrer ses initiatives de prévention sur les zones les plus vulnérables

Oui 2 sessions de formation ont été organisées avec la Police nationale d'Haïti dans le cadre du programme intérimaire commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire à l'intention de 45 agents de la Police nationale d'Haïti du département de l'Ouest, portant sur la collecte et l'analyse de renseignements et la prévention de la criminalité. Une base de données a été créée à la Direction centrale de la police judiciaire en vue de faciliter l'analyse des informations sur la criminalité et la violence, y compris les problèmes de sécurité et les criminels, et des formations sur la gestion de cette base de données ont été dispensées aux policiers chargés de la gérer.

Fourniture de conseils techniques à la Police nationale d'Haïti lors de réunions hebdomadaires visant à faire en sorte que les sections judiciaire et administrative de la police travaillent en étroite coordination dans leur lutte contre la criminalité organisée, en améliorant l'échange et le suivi des informations et la lutte contre les activités illégales

Oui Des conseils techniques ont été fournis chaque semaine et dans le cadre de 4 sessions de formation de cinq jours organisées (en août et décembre 2016 et mars et mai 2017) à l'intention des officiers de la Police nationale d'Haïti, l'accent étant mis sur la protection des lieux de crime et les techniques de gestion du renseignement judiciaire en vue d'améliorer les capacités des 150 agents affectés à l'Unité de lutte contre les enlèvements, au Bureau de la police scientifique et technique, à l'Unité de

Fourniture d'une assistance technique quotidienne au service de la médecine légale de la Police nationale d'Haïti afin de renforcer le rôle des enquêteurs de la police judiciaire dans la protection des lieux de crime et de faire connaître et promouvoir les services de criminalistique au sein des différents services de la Police nationale, au siège de la Direction centrale et dans les départements, pour ainsi améliorer le taux de résolution des crimes graves	lutte contre les stupéfiants et au Bureau des affaires économiques et financières. Non Deux ateliers ont été organisés en avril et en mai 2017 à l'intention des membres du système judiciaire haïtien, y compris des juges, des procureurs, des officiers supérieurs de la Police nationale d'Haïti et des membres de l'Institut médico-légal, afin d'entériner et d'adopter 9 protocoles sur la protection des lieux de crime.
---	---

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, dont la mise en place d'unités spécialisées

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Augmentation du nombre de policiers pour 10 000 habitants (2014/15 : 13,7 ; 2015/16 : 14,0 ; 2016/17 : 15,0)	À la fin de la période considérée, le nombre de policiers pour 10 000 habitants s'établissait à 13,39. Ce chiffre est inférieur aux prévisions, les élèves des 27 ^e et 28 ^e promotions ayant passé les tests médicaux obligatoires plus tard que prévu car la Police nationale d'Haïti ne disposait pas des fonds nécessaires. De ce fait, la réalisation de l'indicateur de succès a été retardée d'une année.
1.2.2 Augmentation du pourcentage de femmes dans les rangs de la Police nationale d'Haïti (2014/15 : 8,3 ; 2015/16 : 11,0 ; 2016/17 : 11,4)	À la fin de la période considérée, la Police nationale d'Haïti comptait 1 301 femmes, ce qui représentait 8,9 % de ses effectifs. Ce pourcentage était inférieur aux prévisions, notamment en raison des retards accusés par les 27 ^e et 28 ^e promotions, et du fait que les femmes ont été moins nombreuses que prévu à réussir les épreuves de recrutement. La Police nationale d'Haïti a continuellement bénéficié de conseils pour que le quota de femmes recrutées soit élevé.
1.2.3 Augmentation du nombre d'agents de surveillance des douanes en poste à chaque port d'entrée pour réguler le passage des marchandises et des passagers (2014/15 : 25 ; 2015/16 : 125 ; 2016/17 : 140)	Objectif atteint. Le nombre d'agents de surveillance des douanes s'est établi à 140.
1.2.4 Élaboration d'un plan stratégique pour la Direction centrale de la police judiciaire pour la période 2017-2021	Objectif atteint. Le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021 a été élaboré et est en attente d'approbation finale et d'adoption.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens aux services de recrutement de la Police nationale d'Haïti afin de garantir que les classes de première année des 27 ^e et 28 ^e promotions comptent le nombre attendu d'élèves policiers par promotion	Non Des conseils opérationnels quotidiens ont été fournis aux services de recrutement de la Police nationale d'Haïti afin de garantir que les classes de première année des 27 ^e et 28 ^e promotions comptent le nombre attendu d'élèves policiers par promotion. Néanmoins, le manque de
---	--

	<p>ressources financières destinées aux tests médicaux a retardé de cinq mois, au 10 juillet 2016, le début de la formation de 965 élèves de la 27^e promotion, y compris 86 femmes. Ce chiffre est légèrement en deçà des 1 000 élèves initialement prévues dans le plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016 en raison des limitations de l'infrastructure de l'école de police nationale et d'un changement apporté aux méthodes de recrutement pour s'assurer que le niveau et la qualité des formations soient conformes aux normes internationales. La formation de la 28^e promotion a commencé le 21 mai 2017, avec 1 042 élèves, dont 129 femmes.</p>
<p>Fourniture d'un appui technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti en vue d'améliorer le recrutement et de pouvoir ainsi appliquer la stratégie visant à promouvoir l'embauche de femmes (15 % des élèves-femmes), leur maintien en poste et la progression de leur carrière à tous les niveaux</p>	<p>Oui Un appui technique hebdomadaire a été fourni par les policiers des Nations Unies et des réunions d'information ont été tenues sur les recrutements dans les écoles secondaires du pays afin de rencontrer des jeunes femmes et de leur expliquer l'importance de la participation et de l'intégration des femmes dans les forces de police. Les réunions d'information ont contribué à l'augmentation du nombre de candidates souhaitant intégrer la 29^e promotion, qui s'est établi à 3 362 (18 % des candidatures), contre 2 117 pour la 28^e (13 % des candidatures).</p>
<p>Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens à la Police nationale d'Haïti au moyen d'activités menées dans des locaux communs, afin de l'aider à mener à bien la vérification des antécédents des 1 500 élèves policiers des 27^e et 28^e promotions avant qu'ils ne terminent leur formation de base</p>	<p>Oui Des conseils opérationnels quotidiens ont été dispensés et des enquêtes sur les antécédents ont été menées pour l'ensemble des 946 policiers diplômés de la 27^e promotion. Des enquêtes sur les antécédents ont également été réalisées pour 987 élèves de la 28^e promotion et sont en cours pour les candidats vivant dans des départements situés à l'extérieur de Port-au-Prince. Elles devraient être terminées avant la fin de leur formation.</p>
<p>Fourniture d'un appui technique hebdomadaire à l'Académie nationale de police sur la conduite d'un programme d'accompagnement des cadres, visant à assurer une formation sur le terrain à 72 inspecteurs et à 45 chefs de la police, tout en favorisant l'équilibre entre les hommes et les femmes au niveau de l'encadrement, notamment parmi les cadres de rang intermédiaire à supérieur de la Direction de l'administration pénitentiaire</p>	<p>Oui Les policiers des Nations Unies affectés à l'Académie nationale de police ont apporté un soutien technique hebdomadaire sur la conduite de la formation sur le terrain dispensée à 102 inspecteurs, dont 8 femmes, durant la période allant du 3 novembre 2016 au 6 mars 2017, et à 42 commissaires, dont 4 femmes, d'avril à juin 2017.</p>
<p>Fourniture d'une assistance technique quotidienne visant à renforcer les capacités logistiques de l'école et de l'Académie de police</p>	<p>Oui Un appui et des conseils techniques ont été fournis sur la planification et l'élaboration de documents techniques, ainsi que sur le contrôle et le suivi de divers projets menés à l'école de police, comme la construction d'une salle de classe destinée à accueillir des formations de</p>

<p>Fourniture de conseils techniques à l'Administration générale des douanes et au Ministère de l'économie et des finances à l'occasion de réunions hebdomadaires, sur l'élaboration de directives visant à améliorer les procédures de sécurité aux points de passage des frontières, dans les ports et les aéroports, et à accroître le nombre d'agents de surveillance</p>	<p>prévention et de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste financées par le Gouvernement norvégien ; des conseils techniques ont été apportés dans la perspective du projet de rénovation du champ de tir et de sa mise aux normes internationales de sécurité, financé par la MINUSTAH ; des visites d'inspection du chantier des cuisines et des toilettes du dortoir ont été réalisées pour s'assurer qu'il soit conforme au cahier des charges convenu.</p> <p>Oui Des conseils techniques ont été dispensés à l'Administration générale des douanes et au Ministère de l'économie et des finances à l'occasion de réunions hebdomadaires, sur l'élaboration de directives visant à améliorer les procédures de sécurité aux points de passage des frontières, dans les ports et les aéroports, et à accroître le nombre d'agents de surveillance.</p>
<p>Fourniture d'une assistance technique quotidienne à la Police nationale d'Haïti pour le développement des sections départementales de la police judiciaire, l'accent étant mis tout particulièrement sur Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, en étroite coordination avec la Section des juridictions modèles</p>	<p>Oui Une assistance technique quotidienne a été fournie aux sections départementales de la police judiciaire dans les 10 départements du pays. Un appui a également été apporté à l'élaboration de directives, notamment sur les fonctions, devoirs, responsabilités et protocoles. En outre, une assistance technique a été fournie sur l'application du nouveau protocole judiciaire, les techniques d'interrogatoire et la protection des lieux de crime.</p>
<p>Fourniture de conseils quotidiens à la Direction centrale de la police judiciaire sur l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2017-2021</p>	<p>Oui Des conseils quotidiens ont été fournis à la Direction centrale de la police judiciaire sur les phases de consultation, d'analyse, d'élaboration et d'adoption de son plan d'action conformément au plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021.</p>

Réalisation escomptée 1.3 : Amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion, et mise en place des unités spécialisées requises

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

- 1.3.1 Élaboration, adoption et exécution du plan stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021
- 1.3.2 Augmentation du nombre d'agents qualifiés et dûment équipés au sein des unités spécialisées et parmi les gardiens de prison (2014/15 : 1 111 ; 2015/16 : 1 254 ; 2016/17 : 1 525)

Le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021 a été achevé, mais les autorités haïtiennes ne l'ont ni approuvé ni adopté.

520 agents de la Police nationale d'Haïti au sein des unités spécialisées et 57 instructeurs ont été formés. Le nombre d'agents formés a été moins important que prévu pour les motifs suivants : a) les ressources de la Police nationale ont dû être réaffectées en raison des destructions provoquées par l'ouragan Matthew, qui a touché 5 des 10 départements du pays, et de la tenue des élections, à l'occasion desquelles les agents de la Police nationale d'Haïti ont dû

	contenir les troubles sociaux et assurer la sécurité ; b) le début du retrait de la MINUSTAH faisant suite à la décision du Conseil de sécurité de fermer la Mission.
1.3.3 Augmentation du nombre d'agents qualifiés au sein de la cellule de lutte contre la violence sexuelle et sexiste de la Direction centrale de la police judiciaire, chargés d'enquêter sur les incidents signalés (2015/16 : 21, 2016/17 : 45)	36 agents de la Police nationale d'Haïti ont suivi une formation consacrée aux instructions permanentes applicables aux enquêtes sur les crimes sexuels. Ce chiffre a été inférieur aux prévisions en raison du nombre moins important que prévu d'élèves diplômés de la 27 ^e promotion et donc du nombre moins important de policiers déployés à la Direction centrale de la police judiciaire.
1.3.4 La Direction du budget et des finances de la Police nationale d'Haïti assume l'entière responsabilité de la planification, de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'exercice annuel, notamment en gérant le budget, les acquisitions et l'affectation de ressources aux unités de police	La Police nationale d'Haïti a assumé l'entière responsabilité de la planification, de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'exercice annuel. Néanmoins, la Direction du budget et des finances a continué d'avoir besoin d'une assistance technique quotidienne et d'un appui des policiers des Nations Unies pour faire en sorte que le projet de budget soit conforme aux conditions et priorités fixées dans le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un soutien et de conseils quotidiens au Groupe de la planification stratégique de la Police nationale d'Haïti pour élaborer, adopter et exécuter le plan stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021 et mener des consultations à ce sujet	Oui	Les policiers des Nations Unies travaillant aux côtés de la Direction de la planification stratégique de la Police nationale d'Haïti ont fourni une assistance technique en matière de planification stratégique durant les phases de consultation, d'analyse, d'élaboration et d'adoption du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021.
Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti, afin qu'elle continue de renforcer son système financier et budgétaire, notamment en affectant des ressources adéquates aux unités de police spécialisées et à la Direction de l'administration pénitentiaire, et d'augmenter les capacités de son système de gestion des achats	Oui	Une assistance technique a été fournie à la Direction de l'administration pénitentiaire à l'occasion de réunions hebdomadaires, afin de mettre en place un mécanisme efficace de suivi et de contrôle budgétaires permettant d'améliorer la gestion des ressources financières.
Fourniture de conseils techniques hebdomadaires à la Police nationale d'Haïti dans des domaines spécialisés, en particulier la police judiciaire, le renseignement criminel, la criminalistique, la maîtrise des foules, la police de proximité, l'intervention rapide, la sécurité et la gestion des incidents en milieu carcéral, la sécurité et la gestion des frontières, et les garde-côtes	Oui	Des conseils techniques hebdomadaires ont été fournis au laboratoire médico-légal de la Police nationale d'Haïti, permettant ainsi de former 68 agents à la protection des lieux de crime et à la criminalistique. En outre, des réunions hebdomadaires ont été tenues avec des hauts fonctionnaires de la Police nationale d'Haïti et de la Direction de l'administration pénitentiaire, des partenaires internationaux et d'autres autorités nationales, afin d'examiner les partenariats en cours et les perspectives de réinsertion des prisonniers, et de prodiguer des conseils sur les politiques, programmes et

	<p>services relatifs au système pénitentiaire. La MINUSTAH a donné des conseils dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme, de la gestion et du développement des infrastructures, des programmes de réinsertion, de la gestion des ressources humaines, de la santé et des conditions de détention, et concernant la modernisation du système pénitentiaire haïtien et la gestion efficace des 17 prisons que compte le pays. En outre, elle a facilité l'organisation d'activités de formation dans divers domaines, y compris la sensibilisation aux questions de sécurité et la gestion des problèmes survenant en milieu carcéral, la problématique hommes-femmes, la tenue des archives et des dossiers sur les prisonniers, le renseignement et la sécurité, l'utilisation de la force, la gestion des clés des cellules et l'entretien et le stockage du matériel et des armes.</p>
<p>Fourniture d'une assistance technique quotidienne aux services et aux enquêteurs médico-légaux de la Police nationale d'Haïti en vue de renforcer leur capacité d'assurer la protection des lieux de crime</p>	<p>Oui Grâce à des détachements quotidiens dans différentes unités, 45 criminalistes de la Police nationale d'Haïti ont bénéficié d'une formation et d'un renforcement de leurs capacités de récolter, de manipuler, de contrôler, de conserver, de consigner et de récupérer des éléments de preuves trouvés sur une scène de crime.</p>
<p>Fourniture d'une formation à 150-200 enquêteurs spécialisés de la Police nationale d'Haïti et juges d'instruction</p>	<p>Non Des formations ont été dispensées à 108 agents de la Police nationale d'Haïti spécialisés dans la protection des lieux de crime dans les 10 sections départementales de la police judiciaire durant cinq sessions organisées en août 2016 et en mai 2017. Aucun juge d'instruction n'a participé aux formations, car il a été difficile de les contacter et il n'existait pas de mécanisme de coordination permettant de garantir leur participation.</p>
<p>Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti afin de renforcer la cellule de lutte contre la violence sexuelle et sexiste au sein de la Direction de la police judiciaire, notamment en organisant un atelier sur le sujet avec la participation de la Police nationale, des procureurs et des juges</p>	<p>Oui Une assistance technique hebdomadaire a été fournie. En outre, 2 sessions de formation sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention des juges et des magistrats ont été dispensées à 36 magistrats, dont 14 femmes, par 4 instructeurs de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH a aidé la Direction de l'administration pénitentiaire à réaliser une étude sur l'égalité des sexes dans le système d'administration pénitentiaire haïtien. Elle s'est également associée à ONU-Femmes pour élaborer une directive sur ces questions à l'intention de la Direction de l'administration pénitentiaire. Un forum de consultation d'une journée a été tenu avec le personnel de la</p>

<p>Fourniture d'une assistance technique quotidienne à la cellule de lutte contre la violence sexuelle et sexiste de la Police nationale d'Haïti pour l'aider à gérer les ressources humaines, la planification stratégique et l'exposition médiatique internationale</p>	<p>Direction, tous rangs confondus, et un plan d'action a été mis au point en vue de répondre à certains besoins particuliers, ainsi qu'à ceux des prisonniers. Des mesures prioritaires ont été définies lors de ce forum pour s'assurer que la Direction tienne compte de la problématique hommes-femmes dans ses décisions, ses politiques, ses pratiques et les attitudes qu'elle adopte. En outre, un appui a été apporté au Bureau de coordination de la Police nationale d'Haïti chargé des questions relatives à la condition féminine et aux violences sexuelles et sexistes dans le cadre de 2 ateliers visant à évaluer les espaces d'accueil des victimes de ces violences dans les commissariats de police du pays.</p> <p>Oui Une assistance technique quotidienne a été apportée à la cellule de lutte contre la violence sexuelle et sexiste de la Police des Nations Unies et un séminaire international a été organisé à l'intention des forces de police par le Groupe de lutte contre la violence sexuelle et sexiste de la Police des Nations Unies en septembre 2016, avec la participation de 130 personnes.</p>
---	---

Réalisation escomptée 1.4 : Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.4.1 Élaboration et adoption d'un plan stratégique de développement pour l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021 et consultations à ce sujet

L'Inspecteur général de la Police nationale d'Haïti a constitué un comité chargé de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'action conforme au plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021. Bien qu'il ait élaboré une première version du plan, le comité a suspendu ses activités en raison d'un manque de participation.

1.4.2 Augmentation des effectifs de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti équitablement répartis dans tout le pays, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la capacité d'exécuter les tâches administratives conformément aux normes internationales (2014/15 : 227); 2015/16 : 300; 2016/17 : 325)

L'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti comptait 156 officiers, dont 12 femmes, ainsi que 85 agents administratifs, dont 44 femmes. En mai et en juin 2017, 2 campagnes ont été organisées en vue de recruter des enquêteurs. Le déploiement du personnel s'est limité à Port-au-Prince. Le nombre de fonctionnaires est inférieur aux prévisions du fait du plan de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti qui consiste à regrouper le personnel existant et à geler les recrutements, compte tenu du caractère limité des crédits budgétaires, équivalents à ceux des années précédentes.

1.4.3 Augmentation du nombre d'audits et d'inspections réalisés chaque mois, dans chaque département, par l'Inspection générale (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 2)

Objectif atteint. Au cours de l'exercice considéré, 5 inspections au niveau des départements, 2 audits d'unités spécialisées et 2 inspections de prisons civiles ont été réalisés dans les départements du Nord, du Nord-Est, du Centre, de la Grande-Anse et du Sud.

1.4.4 Augmentation du nombre d'allégations de violations des droits de l'homme, de recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes, notamment de cas d'exploitation sexuelle, ayant fait l'objet d'une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et donné lieu à une recommandation de sanctions (2014/15 : 196 ; 2015/16 : 150 ; 2016/17 : 200)

Objectif atteint. 467 enquêtes ont été conduites concernant des cas de violations des droits de l'homme et autres fautes, tels que le recours illégal à la force meurtrière, l'utilisation d'armes à feu et l'exploitation sexuelle. Elles ont donné lieu à 465 recommandations de sanctions, dont 313 ont été appliquées.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Fourniture d'une assistance technique à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de son plan stratégique pour la période 2017-2019, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment des priorités définies dans le plan stratégique de la Police nationale pour la période 2017-2021, et consultation de l'Inspection générale à ce sujet. L'assistance sera fournie dans le cadre de réunions hebdomadaires, de conférences de presse mensuelles, d'un suivi semestriel de l'exécution du plan de développement pour la période 2012-2016 et du rapport annuel de l'Inspection générale.	Oui	Des réunions hebdomadaires ont été organisées au sujet de l'élaboration du plan d'action de l'Inspecteur général pour la période 2017-2019, dont la mise en œuvre est assujettie à l'approbation du plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021.
Fourniture d'une assistance technique quotidienne à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti en lui transmettant des rapports d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme et en tenant des réunions quotidiennes avec l'Inspecteur général principal, consacrées au suivi des allégations de violations des droits de l'homme, notamment de recours illégal à la force meurtrière ou d'autres fautes présumées, et, le cas échéant, au suivi des sanctions recommandées par l'Inspection générale	Oui	La fourniture d'une assistance technique quotidienne et la tenue de réunions hebdomadaires avec l'Inspecteur général principal et 6 chefs de division de l'Inspection générale ont permis d'échanger des informations et d'enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme, notamment de recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes présumées commises par la Police nationale d'Haïti, et de les examiner. Se fondant sur l'analyse des fautes commises par la Police réalisée par la MINUSTAH, l'Inspecteur général de la Police nationale d'Haïti a formulé 465 recommandations de sanctions à l'intention du Directeur général de la Police. Pour faire suite à ces recommandations, le Directeur général de la Police nationale d'Haïti et le Ministre de la justice ont décidé d'imposer des sanctions dans 120 des cas.
Fourniture d'une assistance quotidienne à la Police nationale d'Haïti, conjointement avec le Bureau de l'Inspecteur général principal, pour la vérification de l'intégrité des nouvelles recrues de la Police nationale	Oui	965 élèves de la 27 ^e promotion ont fait l'objet d'un processus de vérification, à l'issue duquel 10 ont reçu un avis défavorable en raison de divers problèmes constatés. En outre, 887 élèves de la 28 ^e promotion ont fait l'objet d'un processus de vérification.

Fourniture d'un soutien et de conseils techniques à l'Inspection générale, dans le cadre de réunions bimensuelles, pour l'aider à examiner ou à élaborer les règlements relatifs à la conduite d'inspections et d'audits annuels des services de police

Oui Cet objectif a été atteint grâce à la tenue de réunions mensuelles destinées à examiner le plan d'action de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et à l'établissement d'un calendrier concernant la conduite des inspections des divisions départementales et des unités spécialisées. Un appui a également été fourni à l'élaboration de rapports complets une fois les inspections et les audits effectués.

Composante 2 : gouvernance démocratique et légitimité de l'État

25. La conclusion, au début de 2017, du long processus électoral a marqué le retour de l'ordre constitutionnel après une période de gouvernance transitoire et la fin des dysfonctionnements du pouvoir législatif. À la suite des élections de 2016 et 2017, les responsables élus au suffrage direct ont pris leurs fonctions dans les organes exécutifs et législatifs du Gouvernement, ainsi qu'au niveau local. Pour la première fois depuis 2006, Haïti a connu une passation pacifique des pouvoirs, marquée par l'entrée en fonctions le 7 février 2017 du troisième président démocratiquement élu depuis le déploiement de la MINUSTAH en 2004. Le mandat du Conseil électoral provisoire devait prendre fin en septembre 2017 après la tenue d'élections indirectes destinées à constituer les organes de gouvernance locale, comme prévu par la Constitution. Toutefois, en raison du retard pris, le Gouvernement a décidé de créer un Conseil électoral permanent. Le 10 avril 2017, les pouvoirs exécutif et législatif ont adopté un programme législatif commun pour 2017, qui comprenait 51 projets de loi à caractère prioritaire. Au moment de l'établissement du présent rapport, seuls 18 des 51 projets de loi ont été soumis au Parlement. Le nombre d'autorités locales et d'organisations de la société civile, notamment d'associations féminines, engagées dans le dialogue politique et la gestion et le règlement des conflits au niveau local, est resté le même. La période considérée a été marquée par l'organisation de plusieurs débats électoraux, auxquels ont participé des organisations de la société civile. En outre, un colloque national de la société civile réunissant au moins 50 organisations a été organisé afin de renforcer les liens entre l'État et la société et de contribuer à l'amélioration de la gouvernance.

26. Au cours de la période considérée, les responsables de la Mission se sont régulièrement entretenus avec le Président et le Premier Ministre et ont ponctuellement organisé des réunions avec leurs principaux conseillers et leurs équipes de façon à examiner le processus politique. La Représentante spéciale du Secrétaire général a largement utilisé de ses bons offices pour aider les parties à parvenir à un consensus sur la manière de sortir de la crise électorale prolongée.

27. Du fait de la crise politique et institutionnelle qui a caractérisé l'année 2016, plusieurs textes législatifs à caractère prioritaire, y compris les lois révisées sur la fonction publique, la protection des dénonciateurs d'irrégularités et la coordination des organisations non gouvernementales, n'ont pas pu être adoptés. Autre conséquence de la crise, le plan d'action tenant compte de la problématique hommes-femmes et visant à faciliter la coordination centrale des délégations départementales par le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales n'a pu être formulé.

Réalisation escomptée 2.1 : Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Adoption d'un programme législatif arrêté d'un commun accord par le pouvoir exécutif et le Parlement

Objectif atteint. Le 10 avril, les pouvoirs exécutif et législatif ont adopté un programme législatif commun pour 2017.

2.1.2 Maintien du nombre d'autorités locales et d'organisations de la société civile, notamment d'associations féminines, engagées dans le dialogue politique et la gestion et le règlement des conflits au niveau local (2014/15 : 34 ; 2015/16 : 50 ; 2016/17 : 50)

Objectif atteint. En moyenne, 20 organisations de la société civile et autorités locales ont participé à 10 débats électoraux visant à associer les participants au dialogue politique et au règlement des conflits, en particulier dans le cadre des élections. Les autorités locales ont également participé à 49 réunions de coordination par mois aux niveaux des départements et des communes, aux côtés des municipalités, des autorités policières et judiciaires et des organisations de la société civile, dont certaines portaient sur les mesures à prendre après le passage de l'ouragan Matthew. Par ailleurs, la MINUSTAH a coordonné la participation de 60 organisations de la société civile, représentant 180 autres organisations de la société civile, à un programme de renforcement des capacités, qui les encourageait à s'impliquer dans les activités de développement local en participant à la prise de décisions, en dialoguant avec les autorités locales et nationales et en mettant l'accent sur la gestion locale. Elle a également organisé 5 réunions à l'intention des associations de femmes et des candidats aux élections, dans le cadre d'un dialogue politique élargi.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Tenue de réunions bimensuelles avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique

Oui Des réunions hebdomadaires ont été tenues avec les conseillers du Président, le Premier Ministre et le Secrétaire d'État à la sécurité publique. Des séances de travail ont également été organisées avec plusieurs membres du Gouvernement concernant le processus de stabilisation, la sécurité publique, les élections et le retrait de la MINUSTAH parallèlement au lancement de la Mission qui doit lui succéder, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Organisation de 4 ateliers en collaboration avec les organisations de femmes et le Ministère des affaires féminines dans chacun des bureaux régionaux afin de recenser les questions et les lois essentielles

1 Atelier a été organisé en avril à l'intention des organisations de femmes et du Ministère des affaires féminines dans le département du Nord pour recenser les lois discriminatoires à l'égard des femmes.

1 Journée portes ouvertes visant à faire connaître la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité a été organisée à l'intention de 30 femmes occupant un poste à responsabilités, dans le but de renforcer le cadre juridique et le système

		électoral et de mieux promouvoir et soutenir l'égalité des sexes.
		Un comité de 3 femmes occupant un poste à responsabilités a été constitué par département en vue d'assurer le suivi de l'action initiée lors de la journée portes ouvertes.
		Ce chiffre est inférieur aux prévisions du fait de la réduction des effectifs de la MINUSTAH.
Réalisation d'un examen des lois sexistes et tenue d'un atelier national de sensibilisation en collaboration avec le Ministère des affaires féminines et des représentants d'organisations des femmes et du Parlement sur un programme législatif qui tient compte de la problématique hommes-femmes	Oui	1 examen des lois sexistes et 1 atelier national de sensibilisation ont été organisés à Cap-Haïtien les 7 et 8 avril 2017, offrant ainsi un espace de discussion et d'échange en vue d'orienter le débat en faveur de la modification de la législation. Les 42 participants (dont 20 femmes) ont débattu des lois relatives au mariage, de l'application de quotas, des partis politiques et du décret électoral, ainsi que de la responsabilité des pères de famille.
Tenue de 3 réunions d'appui technique avec des commissions parlementaires et le Bureau de l'égalité des sexes au sujet des lois prioritaires et des lois qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	10	Réunions ont été organisées avec les élues parlementaires du Bureau de l'égalité des sexes, remis en place au sein du Gouvernement. Elles ont permis d'examiner la situation et de prôner l'adoption de lois tenant compte des disparités entre les sexes.
Organisation de 1 colloque national de la société civile réunissant au moins 50 organisations de la société civile qui participent au renforcement des liens entre l'État et la société et contribuent à l'amélioration de la gouvernance	1	Colloque national de 3 jours de la société civile s'est tenu du 31 mai au 2 juin 2017, avec la participation de 58 organisations de la société civile représentant 180 autres organisations de la société civile, pour la plupart des associations locales. Il a été précédé de 12 ateliers organisés dans tout le pays et a débouché sur la création d'un réseau d'organisations de la société civile sous le nom de Réseau des associations locales en Haïti. Les représentants des organisations de la société civile concernées ont signé une charte d'engagement. À l'issue du colloque, un répertoire des organisations participantes a été établi puis publié. Le colloque a été l'occasion de renforcer la crédibilité des organisations de la société civile et d'encourager leur participation à la gouvernance locale.
Fourniture d'un appui technique, au moins une fois par trimestre, dans 2 départements pour l'organisation de tables rondes multisectorielles et de consultations avec la société civile	Oui	Un appui technique a été fourni une fois par trimestre à 2 départements, consistant notamment en la fourniture d'un appui aux autorités locales grâce à la tenue de 3 réunions sur la sécurité et l'état de droit organisées dans le département du Sud-Est et de 4 réunions de coordination tenues avant l'entrée en fonctions des représentants départementaux dans le département du Centre.

Conduite à l'échelle nationale d'une campagne d'information multimédia à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation nationale, de la paix et de la promotion de la stabilité des institutions nationales, par une action de sensibilisation et d'éducation civique en utilisant divers outils de communication, y compris les partenariats avec les médias nationaux

Oui Des campagnes d'information multimédia axées sur la sensibilisation des électeurs ont été conduites au plan national dans le but d'encourager la participation des électeurs aux 2 scrutins organisés au cours de la période considérée. Elles ont consisté en l'organisation de 10 débats électoraux publics diffusés sur les stations de radio FM de la MINUSTAH dans 10 villes du pays, en l'apport d'un soutien financier et d'un appui en matière de coordination et sur la couverture médiatique des 10 débats électoraux organisés dans les municipalités du pays.

L'appui fourni au Conseil électoral provisoire en septembre 2016 a également consisté en :
a) la production de tous les supports graphiques (dépliants, arrière-plans des scènes, cartons d'invitation, logo et bannière YouTube) dans le cadre du concours intitulé « Engagement 2.0 » lancé sur les réseaux sociaux pour encourager les jeunes à voter; b) la production d'une affiche sur le vote; c) la production de 2 700 affiches sur les fraudes électorales, distribuées aux bureaux de vote et aux postes de police.

Dans le département du Sud, 372 élèves, dont 176 filles, ont participé à un cours sur la violence électorale et la préservation de la paix au cours des prochaines élections. Enfin, une campagne de sensibilisation visant à promouvoir la non-violence durant les opérations électorales a été organisée avec une troupe de théâtre haïtienne.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement de la capacité des institutions de l'État à fournir des services aux niveaux central et local

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Adoption de lois nouvelles ou révisées sur la fonction publique, la protection des dénonciateurs d'irrégularités et la coordination des organisations non gouvernementales

Le Parlement n'a pas été en mesure d'adopter de lois nouvelles ou révisées sur la fonction publique, la protection des dénonciateurs d'irrégularités et la coordination des organisations non gouvernementales, étant donné qu'il n'a fonctionné que partiellement jusqu'à la tenue des élections législatives et l'attribution des sièges parlementaires au cours du deuxième trimestre de l'année 2017.

2.2.2 Élaboration, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, d'un plan d'action qui tient compte de la problématique hommes-femmes pour faciliter la coordination centrale des délégations départementales

Le plan d'action tenant compte de la problématique hommes-femmes n'a pas pu être élaboré, compte tenu de l'insuffisance des fonds pour organiser un colloque à l'intention des délégations départementales afin de débattre du plan d'action. La Mission a veillé à ce que toutes les activités menées en lien avec la coordination centrale des délégations tiennent compte des disparités entre les sexes.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation d'au moins 8 réunions d'appui technique à l'intention de la Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour promouvoir l'adoption de dispositions juridiques essentielles et aider au suivi des principales priorités en matière de gouvernance</p>	34	<p>Réunions d'appui technique ont été organisées entre novembre 2016 et juin 2017 pour aider le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales à mettre en œuvre le programme de modernisation de l'administration municipale, qui vise à renforcer les capacités administratives de l'ensemble du personnel des 140 communes dans des domaines essentiels de la gouvernance municipale.</p> <p>Le nombre de réunions est supérieur aux prévisions du fait de la situation critique à laquelle le pays a dû faire face au niveau local après le passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016.</p>
<p>Organisation et tenue de 2 ateliers en coopération avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales afin d'élaborer un plan d'action sur l'administration départementale et la coordination des délégations départementales</p>	Non	<p>Un appui technique a été fourni au Ministère de l'intérieur et des collectivités locales eu égard à l'organisation d'un colloque à l'intention de 10 délégations départementales. Toutefois, en raison des difficultés financières rencontrées par le Gouvernement, le colloque n'a pas pu avoir lieu.</p>
<p>Exécution de 60 projets à effet rapide visant à renforcer la capacité de l'État d'assurer les services publics de base, à renforcer les structures de l'état de droit, à appuyer la participation de la société civile à la bonne gouvernance et à créer des occasions de promouvoir la démocratie dans chacun des 10 départements, en concentrant davantage les efforts sur les zones proches des 2 bureaux régionaux</p>	57	<p>Projets ont été exécutés dans tout le pays, les efforts ayant été davantage concentrés sur les zones proches des 2 bureaux régionaux, à savoir le bureau régional du département du Nord (qui couvre 4 départements) et celui du département du Sud (qui en couvre 3). Ces projets portaient notamment sur le renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance grâce à : la mise en œuvre de programmes de formation, ainsi que la reconstruction et la fourniture de matériel destiné aux infrastructures publiques, telles que les tribunaux locaux, les mairies, les postes de police et les écoles ; l'installation d'un éclairage public dans les quartiers sensibles ; la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités afin d'améliorer les moyens de subsistance grâce à des activités de création d'entreprises et des formations à l'intention des organisations de la société civile ; l'approvisionnement en eau potable pour prévenir les maladies transmises par l'eau, notamment le choléra. Certains de ces projets ont été mis en œuvre afin de réparer les dégâts causés par l'ouragan Matthew, qui a frappé le pays en octobre 2016.</p>

Composante 3 : état de droit et droits de l'homme

28. Au cours de l'exercice considéré, seuls des progrès limités ont été enregistrés dans la mise en place et le renforcement des mécanismes de responsabilité essentiels conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'ayant pas exercé l'ensemble de ses fonctions de contrôle, les enquêtes sur les allégations de faute portées contre des juges n'ont pu être menées. D'une manière générale, le Conseil n'a pas rempli toutes les fonctions qui sont les siennes compte tenu des nombreux postes restés vacants. Par ailleurs, seuls des progrès modestes ont été enregistrés concernant l'amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires, notamment le Ministère de la justice et de la sécurité publique, les services de poursuites et les tribunaux pour mineurs, et la mise en place d'un programme national d'aide juridictionnelle. Le code pénal et le code de procédure pénale ont été rédigés mais doivent encore être adoptés par le Parlement. Malgré l'appui fourni par la Mission pour renforcer les bureaux d'aide juridictionnelle à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes, les progrès accomplis ne suffisent pas à y garantir l'efficacité du système judiciaire, du fait principalement du mauvais fonctionnement des services de poursuites et des tribunaux. Si la question de la détention provisoire n'a toujours pas été réglée, certaines améliorations ont été constatées concernant l'infrastructure, les soins de santé et les conditions d'hygiène dans les établissements pénitentiaires haïtiens, en particulier dans les trois juridictions modèles.

29. L'instabilité politique qui a caractérisé la première partie de l'exercice considéré a eu des incidences négatives sur la mise en œuvre des réformes relatives aux droits de l'homme. L'exécution des activités prévues a également été entravée par l'absence d'un représentant chargé des questions relatives aux droits de l'homme au niveau ministériel. Haïti a participé au deuxième examen périodique universel, qui a bénéficié d'une participation active et d'une représentation satisfaisante de la société civile, qui a ainsi pu présenter des rapports parallèles. À la suite de la formulation d'une nouvelle série de recommandations, le Gouvernement haïtien en a accepté 188 tout en prenant acte de 25 autres. À sa trente-quatrième session, tenue en avril 2017, le Conseil des droits de l'homme a décidé de ne pas renouveler le mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti. Toutefois, dans une déclaration, le Président du Conseil des droits de l'homme a instamment prié le Gouvernement haïtien de mettre en œuvre certaines des principales recommandations formulées dans les derniers rapports de l'Expert indépendant, ce à quoi le Gouvernement s'est engagé publiquement.

30. La MINUSTAH a continué de fournir un appui à l'Office de la protection du citoyen de façon à renforcer plus avant ses capacités à surveiller la situation en matière de droits de l'homme et à enquêter sur les violations commises. Le mandat du précédent médiateur s'est terminé en octobre 2016 et son successeur n'a toujours pas été nommé. Conséquence de l'incertitude et de l'instabilité de la situation engendrées par les retards pris dans cette nomination, un certain nombre d'activités impliquant le personnel du Médiateur n'ont pas pu être organisées comme prévu. La Cour suprême n'a toujours pas été en mesure de remplir son rôle, 6 des 12 postes de juge étant restés vacants. La MINUSTAH a continué de fournir un appui technique à l'Inspecteur général de la Police nationale d'Haïti en vue de mettre en place un système de gestion des dossiers. Les affaires de violations des droits de l'homme, y compris les incidents concernant des armes à feu et impliquant la Police nationale d'Haïti, ont ainsi été régulièrement portées à la connaissance des autorités compétentes.

Réalisation escomptée 3.1 : Progrès dans la mise en place et le renforcement des mécanismes de responsabilité essentiels et amélioration de leur fonctionnement conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Exercice par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de l'ensemble de ses fonctions de contrôle du système judiciaire, notamment par la mise en place d'un mécanisme opérationnel d'évaluation des juges, d'un processus de certification des juges et d'un corps d'inspecteurs du système judiciaire

En raison de contraintes budgétaires et de l'absence d'un cadre réglementaire approprié, le Conseil supérieur n'a mis en place aucun véritable mécanisme opérationnel d'évaluation des juges.

3.1.2 Enquêtes sur toutes les allégations portées contre des juges effectuées par le corps d'inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (2014/15 : 20 ; 2015/16 : 50 ; 2016/17 : 60)

Aucune enquête n'a été menée, malgré la poursuite des activités de plaidoyer. Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire est demeuré dans l'incapacité d'opérer.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'une assistance technique dans le cadre de 2 visites de 2 experts internationaux de l'inspection judiciaire	1	Visite a été effectuée pour apporter une assistance technique dans le domaine de l'évaluation des magistrats.
Rédaction et adoption d'un manuel pour l'évaluation des magistrats afin de mieux faire comprendre aux juges le système d'évaluation, et intégration du contenu de ce manuel dans le règlement intérieur révisé	Non	Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas approuvé le projet de modification de son règlement intérieur, tel que proposé par le groupe de travail. Par conséquent, le manuel pour l'évaluation des magistrats n'a pas pu être élaboré.
Organisation dans chaque juridiction d'appel d'un atelier consacré au processus d'évaluation des juges	Non	Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas approuvé le processus d'évaluation proposé par la MINUSTAH dans le cadre de l'initiative de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires.
Tenue de réunions bimensuelles, organisation d'activités de sensibilisation et fourniture d'un appui en vue de la mise en œuvre du processus d'évaluation dans 5 juridictions, et suivi concret de cette mise en œuvre dans les 3 juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)	Non	Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire n'a pas approuvé le processus d'évaluation. En conséquence, les réunions bimensuelles n'ont pas pu se tenir.
Tenue de réunions bimensuelles, organisation d'activités de sensibilisation et fourniture d'un appui pour l'établissement d'un groupe de travail conjoint permanent par le Ministère de la justice et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin de déterminer les compétences respectives des pouvoirs judiciaire et exécutif dans le cadre de la séparation des pouvoirs	Non	La Mission et le comité chargé de la réforme du droit pénal se sont entretenus à la fois avec le Ministère de la justice et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à 4 reprises en vue de créer un groupe de travail conjoint permanent, et le mandat de ce groupe de travail a été élaboré.

Fourniture d'un appui technique pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre du programme de formation sur la problématique hommes-femmes et la justice destiné aux futurs magistrats et aux acteurs de l'appareil judiciaire	Oui	Un appui technique pour la mise en œuvre d'un programme de formation sur la problématique hommes-femmes et la justice destiné aux futurs magistrats a été fourni tout au long de la période considérée.
Organisation d'un atelier de sensibilisation sur la problématique hommes-femmes et l'administration de la justice à l'intention des acteurs de haut rang de l'appareil judiciaire	Non	L'atelier de sensibilisation n'a pas eu lieu, car la moitié des 12 postes de juge à la Cour suprême étaient vacants au cours de la période considérée.
Fourniture d'un appui technique par un expert financé par les gouvernements canadien et québécois en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un système d'évaluation des procureurs	Oui	Un système d'évaluation des procureurs, assorti d'un plan de mise en œuvre, a été mis au point. Le processus de mise en œuvre a débuté par un séminaire de 3 jours, animé par l'expert, avec des procureurs principaux haïtiens.

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration du fonctionnement des principales institutions de la justice, notamment le Ministère de la justice et de la sécurité publique, et des services de poursuites, et progrès dans la mise en place de tribunaux pour mineurs dans l'ensemble du pays et l'élaboration d'un programme national d'aide juridictionnelle

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
3.2.1 Adoption et application d'une loi relative à l'organisation et au fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique	Le projet de loi a été élaboré, mais le Directeur des affaires juridiques du Ministère de la justice et de la sécurité publique ne l'a pas présenté au Ministre pour approbation.
3.2.2 Recensement des principaux problèmes sur les plans institutionnel et opérationnel qui nuisent à l'efficacité et au respect du principe de responsabilité des services de poursuites	Objectif atteint. Une évaluation des services de poursuites a été réalisée entre juin et décembre 2016. Elle a permis de recenser diverses difficultés et de formuler des recommandations appropriées. Le document a été présenté au Ministre de la justice et de la sécurité publique, qui l'a approuvé et a demandé que les recommandations soient appliquées par l'intermédiaire d'un descriptif de projet.
3.2.3 Maintien du nombre de tribunaux de première instance pour mineurs dans l'ensemble des juridictions d'appel (2014/15 : 0 ; 2015/16 : 18 ; 2016/17 : 18) et adoption et application d'un code de l'enfance	Le nombre de tribunaux de première instance pour mineurs est resté inchangé (18), mais le code de l'enfance n'a été ni adopté ni appliqué.
3.2.4 Mise en œuvre d'un programme national d'aide juridictionnelle pour les indigents, y compris les victimes de violence sexuelle et sexiste et les femmes en détention provisoire prolongée	Un projet de loi relatif à un programme national d'aide juridictionnelle a été achevé et soumis au Ministère de la justice et de la sécurité publique, mais il n'a pas encore été approuvé.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions bimensuelles avec les représentants du Ministère de la justice et de la sécurité publique pour soutenir l'application de la loi relative à l'organisation et au fonctionnement du Ministère	Non	12 réunions se sont tenues à l'appui de l'élaboration de la loi relative à l'organisation et au fonctionnement du Ministère de la justice et de la sécurité publique. La loi a été rédigée, mais n'a pas encore été adoptée. Elle a été examinée par le service juridique du Ministère.

Appui à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique par le Ministère de la justice et de la sécurité publique	Non	La Mission s'est entretenue avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique au sujet d'un nouveau plan stratégique, mais le Ministère n'en a pas entamé l'élaboration.
Réalisation d'une évaluation, avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, afin de recenser les principaux problèmes sur les plans institutionnel et opérationnel qui nuisent à l'efficacité et au respect du principe de responsabilité des services de poursuites	Oui	Une évaluation a été menée avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique, mais aucune ne l'a été avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, ce dernier n'ayant pas compétence pour les services de poursuites.
Tenue de réunions bimensuelles avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin d'apporter un appui technique et logistique pour la mise en place des 3 tribunaux pour mineurs restants et l'élaboration d'un règlement intérieur régissant le fonctionnement de ces tribunaux	Oui	Des réunions bimensuelles ont été tenues avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin d'apporter un appui technique et logistique pour l'installation de nouvelles salles d'audience et de bureaux à l'usage des juges des mineurs dans les locaux des tribunaux pour mineurs des Cayes, des Gonaïves et de Hinche.
Fourniture d'un appui et de conseils techniques, dans le cadre de réunions bimensuelles, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme national d'aide juridictionnelle destiné notamment aux victimes de violence sexuelle et sexiste et aux femmes en détention provisoire prolongée, et fourniture de conseils juridiques pour l'élaboration de la loi relative à l'aide juridictionnelle, dans le cadre de réunions mensuelles	Non	12 réunions ont été consacrées à l'élaboration d'une loi-cadre sur l'aide juridictionnelle et sur sa mise en œuvre. Le projet de loi-cadre a été achevé, mais n'a pas encore été présenté au Parlement pour adoption.
Réalisation d'une évaluation préliminaire afin de déterminer s'il est possible d'effectuer un examen complet des dépenses publiques dans le secteur de la justice et de la sécurité, l'objectif étant de déterminer les défis à relever à long terme pour assurer le fonctionnement durable de ce secteur à un coût raisonnable, compte tenu de la transition de la Mission	Non	L'évaluation n'a pas été lancée, car la Mission n'a pas pu obtenir du Gouvernement haïtien l'aval requis pour le processus.

Réalisation escomptée 3.3 : Renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.3.1 Augmentation du nombre de recommandations formulées par les instruments, mécanismes et organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, y compris à l'issue de l'examen périodique universel, qui sont appliquées par le Gouvernement (2014/15 : 20 ; 2015/16 : 20 ; 2016/17 : 22)

Objectif atteint. Le Gouvernement haïtien a donné suite à au moins quatre des recommandations formulées durant l'examen périodique universel de 2011, portant le nombre de recommandations appliquées par le Gouvernement à 108.

3.3.2 Réponse favorable du Gouvernement haïtien à toutes les demandes de visite des titulaires de mandat relevant des procédures spéciales relatives

Objectif atteint. L'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti a effectué 2 visites dans le

aux droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 2 ; 2016/17 : 1)

3.3.3 Maintien au minimum du nombre de rapports que le Gouvernement haïtien n'a pas présenté en temps voulu aux mécanismes et organes de défense des droits de l'homme concernant les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations en regard des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 1 ; 2016/17 : 1)

3.3.4 Augmentation du nombre de procédures judiciaires et de police relatives à des affaires emblématiques de violations graves des droits de l'homme qui ont été menées à bien (2014/15 : 0 ; 2015/16 : 0 ; 2016/17 : 1)

3.3.5 Reprise du processus d'élaboration et de lancement d'un plan d'action national pour les droits de l'homme en consultation avec les organismes publics, les pouvoirs législatif et judiciaire, l'Office de la protection du citoyen et les organisations de la société civile

3.3.6 Nomination d'un interlocuteur de haut niveau au sein du pouvoir exécutif qui contribuera à la coordination de l'action menée dans le domaine des droits de l'homme et à la mise en place du Comité interministériel sur les droits de l'homme

pays, comme il en avait été décidé en octobre 2016 et mars 2017.

Le nombre de rapports restant à soumettre aux organes de défense des droits de l'homme après l'expiration du délai imparti est demeuré à 2, à savoir le rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le rapport initial sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les procédures judiciaires relatives à des violations graves des droits de l'homme n'ont pas progressé pendant l'exercice considéré. La lenteur générale du système judiciaire a eu une incidence directe sur les procédures judiciaires, étant donné que des appels interjetés par des défendeurs dans des procès de premier plan étaient toujours en suspens devant les juridictions compétentes. Les juges d'instruction ne disposaient pas des ressources nécessaires pour diligenter les procédures.

Objectif atteint. Après que le Gouvernement haïtien a accepté, à la session du Conseil des droits de l'homme d'avril 2017, la recommandation tendant à élaborer un plan d'action national, une communication officielle a été adressée au Premier Ministre, le 7 juin, pour donner des orientations et soutenir le processus.

Malgré la poursuite des activités de plaidoyer avec le nouveau Gouvernement, aucun interlocuteur de haut niveau n'a été nommé pour coordonner et diriger les travaux du Comité interministériel des droits de l'homme.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation d'au moins 4 réunions avec les entités gouvernementales et d'autres acteurs afin de veiller à ce que les travaux relatifs à la reprise du processus d'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme soient correctement coordonnés, de faire le point sur les engagements pris par le Gouvernement haïtien concernant l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel et la ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et de suivre l'élaboration et la présentation des rapports aux organes conventionnels de défense des droits de l'homme, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le	Oui	En décembre 2016, une réunion a été organisée avec le Comité interministériel sur les droits de l'homme en vue d'examiner l'aide dont le Gouvernement pourrait avoir besoin pour satisfaire à ses obligations d'information des organes de défense des droits de l'homme. La MINUSTAH a aidé le Gouvernement à organiser un atelier sur la restitution avec des représentants de la société civile et de la communauté diplomatique afin d'élaborer le rapport supplémentaire que le Conseil des droits de l'homme avait prié l'État de présenter au titre de l'examen périodique universel.

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Organisation d'au moins 2 réunions avec les entités gouvernementales, selon les besoins, en vue de la rédaction et de la présentation d'un rapport de pays pour l'examen périodique universel de 2016

Oui Un appui a été fourni par la mise à disposition d'un consultant qui a coordonné et assisté les entités gouvernementales dans la rédaction du rapport de pays pour l'examen périodique universel de 2016, document qui a été présenté dans les délais. Plusieurs réunions ont eu lieu entre le consultant et les entités gouvernementales tout au long du processus de rédaction.

Tenue de 2 réunions avec les organisations de la société civile pour appuyer la rédaction d'au moins 2 rapports parallèles, conformément aux procédures des mécanismes et organes conventionnels de défense des droits de l'homme des Nations Unies, et améliorer les capacités de sensibilisation de la société civile

5 Réunions se sont tenues avec les organisations de la société civile pour que celles-ci puissent recevoir orientations et appui aux fins de l'élaboration d'au moins 2 rapports, qui ont été présentés au titre de l'examen périodique universel.

Organisation d'au moins 2 conférences de presse pour informer des visites des titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies et pour communiquer leurs conclusions sur la situation des droits de l'homme en Haïti

2 Conférences de presse ont été organisées pour les 2 visites de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, effectuées respectivement en octobre 2016 et mars 2017.

Élaboration d'un plan visant à consigner les violations passées des droits de l'homme au moyen de 2 réunions avec des acteurs nationaux

Non Un processus de recensement des violations des droits de l'homme commises par le passé était en cours, mais n'avait pas encore été achevé.

Surveillance de la situation des droits de l'homme et publication d'au moins 1 rapport sur la question

Oui La MINUSTAH a poursuivi ses activités de surveillance et d'enquête relatives aux affaires emblématiques. En février 2017, la Mission a publié un rapport thématique sur les droits de l'homme, consacré aux lynchages et intitulé « Se faire justice soi-même, ou le règne de l'impunité en Haïti », qui traite de la justice populaire (les mesures punitives prises par la population hors du système judiciaire) et de l'impunité qui a cours pour les violations des droits de l'homme commises en son nom, sachant que l'immense majorité des cas de lynchage en Haïti ne donnent pas lieu à des poursuites.

Dans le cadre de la célébration d'au moins 1 journée internationale des droits de l'homme, organisation d'activités de sensibilisation avec la participation d'organisations de jeunes et de femmes, notamment d'activités de communication avec des groupes de défense des droits de l'homme, diffusion d'émissions radiophoniques et télévisées et distribution de documents promotionnels, l'objectif étant de renforcer les capacités de persuasion des organisations de jeunes et de femmes

Oui Des manifestations publiques ont été organisées pour marquer la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale de la femme et la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme.

Réalisation escomptée 3.4 : Progrès dans la mise au point, l'adoption et la mise en œuvre de réformes législatives essentielles

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

3.4.1 Adoption et application d'un code pénal et d'un code de procédure pénale et organisation d'activités de sensibilisation

Le code pénal et le code de procédure pénale étaient à l'examen au Parlement.

3.4.2 Élaboration de lois relatives à l'organisation du Bureau du Procureur et de l'institut de criminalistique et à la fourniture d'une aide juridictionnelle dans le cadre de la réforme de la justice pénale

Objectif atteint. Les 2 projets de loi relatifs à l'aide juridictionnelle et à l'institut de criminalistique ont été élaborés et adoptés par le Conseil des ministres et étaient en cours d'examen par le Parlement. Le projet de loi sur le statut du Procureur n'avait pas encore été adopté par le groupe de travail ni par le Ministère.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Tenue de réunions hebdomadaires et fourniture de conseils techniques à l'appui de l'élaboration et de l'application d'un code pénal et d'un code de procédure pénale, et organisation d'activités de sensibilisation

Oui Des réunions hebdomadaires se sont tenues et des conseils techniques ont été fournis. En conséquence, le code pénal et le code de procédure pénale ont été élaborés et étaient à l'examen au Parlement.

Tenue de réunions bimensuelles avec la commission chargée de la réforme afin de lui apporter un appui et des conseils techniques pour la mise au point de lois relatives à l'organisation du Bureau du Procureur et à la fourniture d'une aide juridictionnelle

Oui Des réunions bimensuelles se sont tenues et des conseils techniques ont été fournis. En conséquence, le projet de loi relatif à l'aide juridictionnelle a été achevé et transmis au Ministère de la justice et de la sécurité publique. Le projet de loi relatif à l'aide juridictionnelle a été adopté par le Conseil des ministres et était en cours d'examen par le Parlement. Le projet de loi sur l'organisation du Bureau du Procureur a également été achevé, mais n'avait pas encore été transmis au Ministère de la justice et de la sécurité publique, étant donné que le Comité de la réforme du droit pénal devait en examiner le contenu avant sa présentation.

Tenue de réunions bimensuelles et fourniture de conseils techniques à l'appui de la création d'un comité chargé de l'application des nouveaux code pénal et code de procédure pénale

Oui Le Comité de réforme du droit pénal a été créé le 19 août 2016.

Tenue de réunions hebdomadaires et fourniture de conseils techniques à l'appui de l'élaboration d'une loi organique portant sur l'institut national de criminalistique

Oui Grâce à des réunions hebdomadaires et à un soutien technique, un projet de loi organique pour l'institut de criminalistique a été achevé et soumis au Parlement pour adoption.

Fourniture d'un appui technique afin de recenser les lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, en vue de la mise au point d'un plan d'action national pour l'égalité des sexes

Oui Grâce à des réunions hebdomadaires, à de travaux de recherche et à un appui technique en partenariat avec les femmes parlementaires, il a été proposé que les lois ci-après forment le socle des échanges dans les divers ateliers : les lois sur le mariage, y compris en matière d'adoption et au regard de la traite des êtres humains ; les lois

sur les partis politiques et le décret électoral ; la loi sur la paternité responsable.

Réalisation escomptée 3.5 : Progrès dans la mise en place d'un système judiciaire efficace dans les 3 juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.5.1 Renforcement de l'efficacité du système judiciaire dans les 3 juridictions modèles par la tenue d'au moins 300 audiences par an pour des affaires pénales à Cap-Haïtien et aux Cayes, et d'au moins 420 audiences à Port-au-Prince, soit 20 % de plus que pendant l'exercice précédent (2014/15 : 140 à Cap-Haïtien, 120 aux Cayes, 250 à Port-au-Prince ; 2015/16 : 250 à Cap-Haïtien, 250 aux Cayes, 350 à Port-au-Prince ; 2016/17 : 300 à Cap-Haïtien, 300 aux Cayes, 420 à Port-au-Prince)

201 audiences ont eu lieu à Cap-Haïtien, 82 aux Cayes et 401 à Port-au-Prince.

Les résultats plus faibles constatés à Cap-Haïtien et Port-au-Prince, par rapport à la période précédente, sont imputables aux difficultés rencontrées dans le fonctionnement des tribunaux. Le résultat plus faible constaté dans la juridiction des Cayes s'explique par a) l'impact de l'ouragan Matthew, y compris la grève du personnel du tribunal qui a eu lieu après l'ouragan; b) le non-renouvellement du mandat du doyen du système judiciaire; c) le bureau d'aide juridictionnelle inopérant dans la région.

3.5.2 Augmentation du nombre d'affaires classées par les juges d'instruction dans les 3 juridictions modèles de Port-au-Prince, des Cayes et de Cap-Haïtien (2014/15 : 136 aux Cayes, 1 050 à Port-au-Prince, 175 à Cap-Haïtien ; 2015/16 : 162 aux Cayes, 1 155 à Port-au-Prince, 210 à Cap-Haïtien ; 2016/17 : 195 aux Cayes, 1 270 à Port-au-Prince, 252 à Cap-Haïtien)

Le nombre d'affaires classées par les juges d'instruction s'est établi à 550 à Port-au-Prince, 64 aux Cayes et 217 à Cap-Haïtien.

Ces résultats plus faibles qu'auparavant s'expliquent par les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des tribunaux, dont l'absence d'une supervision convenable de la part de l'Inspection du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

3.5.3 Diminution du pourcentage de prisonniers en détention provisoire à Cap-Haïtien et aux Cayes et maintien du même pourcentage à Port-au-Prince (2014/15 : 87 % à Port-au-Prince, 78 % aux Cayes, 50 % à Cap-Haïtien ; 2015/16 : 65 % à Port-au-Prince, 60 % aux Cayes, 40 % à Cap-Haïtien ; 2016/17 : 65 % à Port-au-Prince, 55 % aux Cayes, 35 % à Cap-Haïtien)

Le pourcentage des prisonniers en détention provisoire à Port-au-Prince, aux Cayes et à Cap-Haïtien s'est établi à 77 %, 82 % et 47 %, respectivement.

Les pourcentages plus élevés qu'auparavant s'expliquent par le faible nombre d'audiences tenues, le faible nombre d'affaires classées par les juges d'instruction, le manque d'aide juridictionnelle et le nombre élevé d'arrestations arbitraires.

3.5.4 Augmentation de 50 % du nombre d'affaires classées par les bureaux d'aide juridictionnelle à Cap-Haïtien et aux Cayes (2014/15 : 67 à Cap-Haïtien, 49 aux Cayes ; 2015/16 : 91 à Cap-Haïtien, 67 aux Cayes ; 2016/17 : 135 à Cap-Haïtien, 100 aux Cayes)

Les détenus n'ont pas reçu d'aide juridictionnelle en raison du regroupement progressif des opérations à Port-au-Prince à mesure que la Mission se préparait à fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017, réduisant ainsi l'appui fourni à ces 2 bureaux d'aide juridictionnelle.

3.5.5 Augmentation de 50 % du nombre de détenus (hommes et femmes) ayant accès à une aide juridictionnelle à Cap-Haïtien et aux Cayes (2014/15 : 160 à Cap-Haïtien, 200 aux Cayes ; 2015/16 : 192 à Cap-Haïtien, 240 aux Cayes ; 2016/17 : 288 à Cap-Haïtien, 360 aux Cayes)

Les détenus n'ont pas reçu d'aide juridictionnelle en raison du regroupement progressif des opérations à Port-au-Prince à mesure que la Mission se préparait à fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017, réduisant ainsi l'appui fourni à ces 2 bureaux d'aide juridictionnelle.

3.5.6 Augmentation du nombre de victimes de violence sexuelle et sexiste qui reçoivent une assistance des bureaux d'aide juridictionnelle des

Les détenus n'ont pas reçu d'aide juridictionnelle en raison du regroupement progressif des opérations à Port-au-Prince à mesure que la Mission se préparait à fermer ses bureaux

Cayes et de Cap-Haïtien (2015/16 : 25 à Cap-Haïtien, 0 aux Cayes ; 2016/17 : 100 à Cap-Haïtien, 100 aux Cayes)

des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017, réduisant ainsi l'appui fourni à ces 2 bureaux d'aide juridictionnelle.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un appui technique aux acteurs de l'appareil judiciaire dans les 3 juridictions modèles sous la forme d'activités quotidiennes de sensibilisation, et suivi des audiences du tribunal	Oui	Un appui technique a été fourni dans le cadre de visites régulières aux acteurs judiciaires des tribunaux de première instance. À Port-au-Prince, l'appui quotidien a été renforcé par un bureau de liaison de la MINUSTAH auprès du tribunal de première instance.
Fourniture d'un appui technique aux bureaux d'aide juridictionnelle des Cayes et de Cap-Haïtien consistant en l'identification des personnes placées en détention provisoire, la transmission des dossiers aux bureaux d'aide juridictionnelle et le suivi des activités de ces bureaux	Oui	Il a été procédé à l'identification des personnes placées en détention provisoire et à la transmission des dossiers aux bureaux d'aide juridictionnelle aux Cayes et à Cap-Haïtien. En outre, un appui technique quotidien a été fourni aux bureaux d'aide juridictionnelle, y compris par le suivi de leurs activités.
Fourniture d'un appui technique pour la mise en œuvre des 3 projets pilotes des tribunaux de première instance visant à renforcer le fonctionnement du greffe, du Bureau du Procureur, des cabinets des juges d'instruction et du Bureau du doyen du tribunal dans les juridictions modèles	Oui	Un appui technique a été fourni, grâce au financement d'un consultant, aux greffes du Bureau du Procureur et du Bureau du doyen du tribunal, concernant les techniques, tant manuels qu'électroniques, de hiérarchisation et d'archivage des affaires. En outre, 2 ateliers ont été organisés, aux Cayes, sur les fonctions des greffiers dans le système judiciaire haïtien. Une évaluation du comportement professionnel des juges d'instruction a été mise en place avec le doyen du tribunal, par l'intermédiaire du suivi mensuel du nombre d'affaires classées par le cabinet de chaque juge d'instruction.
Fourniture d'une aide juridictionnelle aux indigents en détention provisoire et aux femmes et aux enfants dans les juridictions modèles des départements du Nord et du Sud, par l'intermédiaire des bureaux d'aide juridictionnelle	Oui	Des bureaux d'aide juridictionnelle, l'un à Cap-Haïtien et l'autre aux Cayes, ont été rétablis avec l'appui technique de la MINUSTAH. Ces bureaux d'aide juridictionnelle s'occupent principalement des personnes placées en détention provisoire, en particulier les femmes et les enfants, et de la mise à disposition d'une aide juridictionnelle aux victimes de violences sexuelles et sexistes.
Fourniture d'un appui technique aux acteurs de l'appareil judiciaire sous la forme d'activités quotidiennes de sensibilisation en vue de la mise en œuvre effective de procédures de jugement immédiat	Oui	La fourniture d'un appui technique sous la forme d'ateliers et par l'élaboration d'outils de suivi et les activités de plaidoyer menées quotidiennement auprès des acteurs judiciaires ont permis de bien appliquer la procédure de comparution immédiate à compter de juillet 2016.
Fourniture d'un appui technique consistant à passer en revue les nouveaux cas d'incarcération une fois	Oui	Un appui technique a été fourni dans le cadre d'un suivi hebdomadaire et mensuel des nouvelles incarcérations visant à favoriser un

par semaine afin de déterminer les affaires qui peuvent être traitées rapidement

traitement rapide des affaires, par l'intermédiaire du comité du système pénal à Port-au-Prince et du comité de surveillance de la détention aux Cayes et à Cap-Haïtien.

Organisation de 3 ateliers de formation sur la problématique hommes-femmes et la violence sexuelle et sexiste à l'intention des acteurs de l'appareil judiciaire dans les 3 juridictions modèles

3 Des ateliers ont été organisés à l'intention des magistrats, des juges et des procureurs sur diverses questions, notamment la problématique hommes-femmes, les sanctions prononcées contre les auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste et un juste dédommagement des victimes.

Fourniture d'une aide juridictionnelle aux victimes de violence sexuelle et sexiste dans les juridictions modèles des départements du Nord et du Sud, par l'intermédiaire des bureaux d'aide juridictionnelle

Oui Grâce à l'appui technique de la MINUSTAH, des cellules spéciales ont été créées dans le cadre des bureaux d'aide juridictionnelle de Cap-Haïtien et des Cayes, lesquels ont ainsi pu s'occuper des victimes de violences sexuelles et sexistes.

Réalisation escomptée 3.6 : Amélioration de l'infrastructure, des soins de santé et des conditions d'hygiène dans les établissements pénitentiaires haïtiens, en particulier dans les trois juridictions modèles

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.6.1 Mise en œuvre du plan stratégique visant à renforcer l'efficacité et l'autonomie de la Direction de l'administration pénitentiaire (2014/15 : 0 % ; 2015/16 : 10 % ; 2016/17 : 100 %)

Objectif atteint. Le plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2014-2016 et un plan d'action pour la même période ont été menés à bien.

3.6.2 Début de l'élaboration du plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021

Objectif atteint. Un plan stratégique a été élaboré en collaboration avec la Direction de l'administration pénitentiaire. En outre, des dispositions proposant une vision stratégique pour la Direction ont été intégrées au plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021.

3.6.3 Maintien du nombre d'instructions permanentes en application dans l'ensemble des prisons et respect des règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant le traitement des détenus (2014/15 : 14 ; 2015/16 : 14 ; 2016/17 : 14)

Objectif atteint. Les 14 directives de la Direction de l'administration pénitentiaire relatives aux prisons ont été appliquées dans tous les centres de détention fonctionnels du pays. En outre, une quinzième directive sur la problématique hommes-femmes a été élaborée et appliquée au système administratif pénitentiaire haïtien.

3.6.4 Mise en service du système électronique de gestion de données (système d'identification automatique par empreintes digitales) dans trois prisons (Port-au-Prince, Les Cayes et Cap-Haïtien) (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 3)

La rénovation des infrastructures de la prison civile de Port-au-Prince a été achevée ; le matériel informatique et les logiciels nécessaires au système d'identification automatique par empreintes digitales ont été achetés et un site Web (Internet et intranet) a été mis au point en appui à la mise en service de ce système. Toutefois, des retards sont survenus dans l'achat de quatre serveurs nécessaires au projet, car ils n'étaient pas disponibles en Haïti et ont dû être acquis auprès d'un fournisseur international.

3.6.5 Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation consacré au système pénitentiaire

Objectif atteint. Un programme de formation de six semaines consacré au système pénitentiaire, assorti d'un stage pratique de deux semaines dans les prisons haïtiennes, a été élaboré et mis en œuvre à l'intention des officiers diplômés de la Police

nationale d'Haïti rattachés à la Direction de l'administration pénitentiaire

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Direction générale et à la Division centrale de l'administration de la Police nationale d'Haïti pour la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire	Oui	Un appui et des conseils techniques ont été fournis et les plans de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2014-2016 et 2015-2016 ont été mis en œuvre.
Fourniture d'un appui et de conseils techniques pour l'élaboration du plan de développement stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 dans le cadre de réunions hebdomadaires	Oui	Un appui et des conseils techniques hebdomadaires ont été fournis et des dispositions relatives à la Direction de l'administration pénitentiaire ont été intégrées au plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021.
Affectation dans les prisons des trois juridictions modèles d'un maximum de 18 spécialistes des questions pénitentiaires de la Mission chargés d'apporter un appui consultatif et technique aux autorités nationales en vue d'assurer l'efficacité de l'administration pénitentiaire dans six prisons	48	Des conseillers correctionnels ont été affectés au siège de la Direction de l'administration pénitentiaire pour fournir un appui consultatif et technique aux trois juridictions modèles (17 prisons) et aux autorités nationales sur la gestion efficace des prisons.
Fourniture d'un encadrement et d'un appui technique quotidiens concernant le plan de sécurité mis en œuvre dans 10 établissements pénitentiaires	Oui	Des services quotidiens d'encadrement et d'appui technique concernant le plan de sécurité mis en œuvre dans 10 établissements pénitentiaires ont été fournis. Des consignes définissant les attributions des spécialistes des questions pénitentiaires à l'intention du personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire ont été appliquées dans 15 prisons.
Coordination de 4réunions de sensibilisation avec des autorités de la Direction de l'administration pénitentiaire et de la Police nationale d'Haïti portant sur les politiques, les programmes et les services relatifs au système pénitentiaire, pour amener les intéressés à faire preuve d'un plus grand engagement, à prendre plus en main les activités menées et à respecter davantage le principe de responsabilité	Oui	3 réunions ont été organisées avec le comité de mise en œuvre et de suivi de la Police nationale d'Haïti et les donateurs au sujet de la mobilisation des ressources, qui ont permis d'aborder la question des priorités, des défis et des besoins découlant du plan de développement stratégique 2017-2021, ainsi que des questions relatives à la gestion des prisons. En outre, des réunions stratégiques se sont tenues à 6 occasions avec des représentants de la Direction de l'administration pénitentiaire.
Fourniture d'un appui pour l'organisation de 2 conférences destinées à l'ensemble des directeurs régionaux et des directeurs de prison qui dépendent de la Direction de l'administration pénitentiaire.	Oui	Une conférence d'une journée a été organisée pour aborder la question de la nouvelle directive de la Direction de l'administration pénitentiaire sur l'égalité hommes-femmes et des axes prioritaires à intégrer à son plan d'action pour l'égalité des sexes. Une autre conférence d'une journée a été organisée en vue d'examiner les possibilités de partenariat permettant de proposer des

<p>Fourniture d'un appui financier et technique à la Direction de l'administration pénitentiaire pour la mise en service du système d'identification automatique par empreintes digitales dans les prisons de Cap-Haïtien et des Cayes.</p>	<p>programmes de formation professionnelle et de réinsertion aux détenus des prisons haïtiennes.</p> <p>Oui La rénovation des infrastructures de la prison de Port-au-Prince a été achevée ; le matériel informatique et les logiciels nécessaires au système d'identification automatique par empreintes digitales ont été achetés et la mise au point d'un site Web (Internet et intranet) en appui à la mise en service de l'application était en cours. Les travaux de rénovation des prisons de Cap-Haïtien et des Cayes ont également été lancés pour préparer le lancement d'une version pilote du système d'identification automatique par empreintes digitales. Des retards sont survenus dans l'achat de 4 nouveaux serveurs nécessaires au projet, car ils n'étaient pas disponibles en Haïti et ont dû être acquis auprès d'un fournisseur international.</p>
<p>Fourniture d'un appui technique et logistique à la Direction de l'administration pénitentiaire, dans le cadre de réunions hebdomadaires, en vue de l'élaboration d'un programme de formation officiel consacré au système pénitentiaire</p>	<p>Oui Des réunions hebdomadaires entre des conseillers correctionnels et des représentants de la Direction de l'administration pénitentiaire ont été organisées pour élaborer un programme de formation consacré au système pénitentiaire à l'intention des diplômés du programme de la Police nationale d'Haïti rattachés à la Direction de l'administration pénitentiaire. Les officiers de la Direction ont participé à un programme de formation en présentiel de 6 semaines, suivi d'un programme de 2 semaines d'orientation en cours d'emploi dans les prisons. Les conseillers correctionnels et les représentants de la Direction ont poursuivi leurs efforts en vue d'élaborer un programme de formation continue à l'intention des spécialistes des questions pénitentiaires. Un stage de formation à la sécurité et à la gestion des incidents survenant dans les établissements pénitentiaires a été mis au point et proposé dans 13 prisons. Les membres du personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire ont également reçu des formations dans d'autres domaines variés, tels que les questions relatives à l'égalité des sexes, la conservation des documents et des dossiers des détenus, les renseignements en matière de sécurité, l'emploi de la force, la gestion des clefs des centres de détention et l'entretien et le stockage des équipements et des armes. Un stage de formation des formateurs a également été organisé conjointement par la MINUSTAH et l'ambassade du Canada à l'intention de 20 spécialistes des questions pénitentiaires.</p>

Composante 4 : appui

31. La composante appui a fourni les services d'administration, de logistique et de sécurité nécessaires à un effectif moyen de 2 180 militaires, 746 membres de la Police des Nations Unies, 1 652 membres d'unités de police constituées, 1 217 membres du personnel civil et 41 membres du personnel fourni par les gouvernements. Pour s'acquitter de son mandat, la Mission a exécuté divers produits et s'est employée à améliorer l'efficacité et l'efficience des services d'appui en ce qui concerne le programme de déontologie et de discipline, ainsi que les services administratifs dans les domaines suivants : gestion du personnel, services financiers, soutien psychosocial et qualité de vie du personnel, environnement, achats, formation, gestion des contrats et des réclamations, formation du personnel et services d'appui intégrés (dont la prise en charge sanitaire de l'ensemble du personnel), rénovation et entretien, informatique et communications, transports aériens et terrestres, services d'approvisionnement et services de sécurité.

Réalisation escomptée 4.1 : Fourniture à la Mission d'un appui efficace et efficient dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Des services médicaux sont accessibles 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel de la Mission dans tous les lieux d'affectation, y compris pour les soins d'urgence en dehors des heures d'ouverture.

Des services médicaux ont été accessibles 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel de la Mission dans tous les lieux d'affectation. Sur les sites régionaux, les soins médicaux ont été assurés aux heures d'ouverture et sur demande, en dehors des heures d'ouverture.

4.1.2 Les moyens aériens de la Mission sont mis à la disposition du personnel et accessibles aux fins d'exécution du mandat de la Mission.

La Mission a effectué 2 261 heures de vol aux fins de l'exécution de son mandat, à l'appui notamment de la tenue de l'élection présidentielle et de l'approvisionnement de l'aide humanitaire, en particulier après le passage de l'ouragan Matthew.

4.1.3 Les dispositions du mémorandum d'accord signé avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de personnel de police sont respectées et la procédure de vérification est intégralement appliquée.

Les 21 mémorandums d'accord ont été signés dans leur totalité avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de personnel de police, et les inspections et vérifications obligatoires du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome pour l'exercice considéré ont été réalisées.

4.1.4 Les stocks de la Mission sont évalués par rapport aux principaux indicateurs de résultats et ratios établis, et les mesures voulues sont prises en cas de matériel excédentaire ou obsolète.

Les stocks ont été vérifiés et l'inventaire physique de tout le matériel appartenant à la Mission a été effectué.

4.1.5 Les recommandations formulées à l'issue de l'examen des effectifs civils sont appliquées et le tableau d'effectifs est modifié en conséquence.

Les recommandations formulées à l'issue de l'examen des effectifs civils ont été appliquées et le tableau d'effectifs pour l'exercice 2016/17 a été modifié en conséquence.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Militaires, personnel de police et personnel civil

Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 2 370 militaires, 951 membres de la Police des Nations Unies, 50 spécialistes des

2 180	Militaires (effectif moyen)
746	Membres de la Police des Nations Unies (effectif moyen)

questions pénitentiaires et 1 600 membres d'unités de police constituées	41	Spécialistes des questions pénitentiaires (effectif moyen)
	1 652	Membres d'unités de police constituées (effectif moyen)
Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers	Oui	84 inspections obligatoires du matériel appartenant à 21 contingents ont été réalisées pendant l'exercice 2016/17, dont 1 – celle de 1 contingent touché par l'ouragan Matthew – n'a été effectuée qu'en partie.
Stockage et distribution de 705 250 repas (1 626 tonnes de rations), 36 270 rations de combat et 163 215 litres d'eau à 2 370 militaires et 1 600 membres d'unités de police constituées, sur 17 sites	1 372 410	Repas
	3 156	Tonnes de rations
	54 740	Rations de combat
	246 330	Litres d'eau
		Le produit supérieur aux prévisions s'explique par un taux d'occupation de militaires et de personnel de police plus élevé que prévu pendant l'exercice considéré, les prévisions étant basées sur l'hypothèse d'un rapatriement et d'une réduction précoces des effectifs.
Administration d'un effectif moyen de 1 346 civils, dont 320 agents recrutés sur le plan international, 932 agents recrutés sur le plan national et 94 Volontaires des Nations Unies	1 217	Membres du personnel civil, dont 286 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 843 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 88 Volontaires des Nations Unies
Poursuite de l'application d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil, prévoyant des séances de formation, des activités de prévention, des mesures de suivi et des sanctions disciplinaires	Oui	Des cours d'initiation et de remise à niveau au sujet de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont été organisés à l'intention de toutes les nouvelles recrues et de plus de 50 % des membres du personnel en place.
Installations et infrastructures		
Entretien et réparation de 62 complexes, à savoir 15 camps militaires, 11 camps utilisés par les unités de police constituées, 2 bâtiments utilisés par la Police des Nations Unies, 19 bâtiments partagés par la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti, 12 bâtiments utilisés par le personnel civil et 3 installations abritant des répéteurs radio utilisés pour les services de l'informatique et des communications	59	Complexes, dont :
	13	Camps militaires ;
	10	Camps utilisés par les unités de police constituées ;
	2	Bâtiments utilisés par la Police des Nations Unies ;
	19	Sites utilisés par la Police des Nations Unies ;
	12	Bâtiments utilisés par le personnel civil ;
	3	Installations abritant des répéteurs radio.
		Le produit inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture de 3 complexes aux Cayes, au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince
Services d'assainissement pour l'ensemble des locaux, y compris l'évacuation des eaux usées ainsi que le ramassage et l'évacuation des ordures dans tous les sites	Oui	Des services d'approvisionnement en eau et des services d'assainissement, y compris pour l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'élimination des ordures, ont été assurés pour toutes les installations.

Exploitation et entretien de 7 stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU réparties sur 6 sites	14	Stations de purification de l'eau appartenant à l'ONU
	10	Sites Le produit est supérieur aux prévisions en raison du fait que 5 stations d'épuration qui devaient être mises hors service ont continué d'être exploitées, et de l'installation de 2 nouvelles stations d'épuration en octobre 2016.
Exploitation et entretien de 31 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU réparties sur 17 sites	28	Stations d'épuration appartenant à l'ONU
	14	Sites Le produit inférieur aux prévisions s'explique par le retrait du service de 2 stations d'épuration dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission.
Exploitation et entretien de 197 groupes électrogènes, 68 tours d'éclairage et 17 générateurs de soudage appartenant à l'ONU	221	Groupes électrogènes
	49	Tours d'éclairage
	12	Générateurs de soudage Le nombre de groupes électrogènes est supérieur aux prévisions en raison de la comptabilisation en pertes d'un nombre de groupes électrogènes moins élevé que prévu (24 contre 68). Le nombre de tours d'éclairage et de générateurs de soudage est inférieur aux prévisions en raison de la comptabilisation en pertes de 19 tours d'éclairage et de 5 générateurs de soudage.
Entretien et remise en état de 10 km de routes gravillonnées	Non	Les routes n'ont pas été entretenues ni remises en état du fait de la réduction des effectifs de la Mission.
Entretien de 1 installation aéroportuaire et de 9 principales aires de poser d'hélicoptère réparties sur 7 sites	Non	Le projet a été annulé en raison de l'absence de prestataires disponibles en Haïti.
Stockage, distribution et contrôle de la consommation de 16,527 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes	13,281	Millions de litres de carburant Le produit inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture de 7 camps militaires entre le 25 avril 2017 et le 30 juin 2017.
Transports terrestres		
Distribution et contrôle de la consommation de 2,975 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres	2,773	Millions de litres de carburant Le produit inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture de 7 camps militaires entre le 25 avril 2017 et le 30 juin 2017.
Exploitation et entretien de 756 véhicules appartenant à l'ONU, dont 18 véhicules blindés, dans 3 ateliers répartis sur 3 sites	756	Les véhicules appartenant à l'ONU ont été entretenus dans 3 ateliers situés à Port-au-Prince, aux Cayes et au Cap-Haïtien.
Service de navette pour le personnel civil, opérant tous les jours de la semaine à la fréquence de deux bus par jour sur 13 itinéraires ; service de taxi	7	Itinéraires Ce chiffre est moins élevé que prévu en raison de la réduction des effectifs de la Mission.

pour tout le personnel de la MINUSTAH, opérant pendant les heures de travail sur 13 trajets localisés afin d'appuyer les opérations ; services de transport non réguliers, sur demande du personnel

Organisation de 800 examens de conduite et délivrance d'un permis de conduire de l'ONU à tous les membres du personnel nouvellement arrivés

Organisation et application des programmes de sécurité routière de la Mission

700 Examens de conduite passés et permis de conduire délivrés

Oui Des formations à la sécurité routière ont été organisées à l'intention des nouveaux membres du personnel militaire de toutes les relèves de contingents.

Opérations aériennes

Fourniture 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de services de transport aérien sûrs, efficaces et fiables à l'appui du mandat de la Mission, y compris des vols spéciaux sur demande ainsi que des évacuations de malades et de blessés

Oui Des services d'aviation ont été fournis pour aider la Mission à exécuter son mandat, répartis comme suit :

153 Patrouilles ;

43 Évacuations de malades ;

1 525 Services de transport de passagers et de cargaisons ;

540 Tâches diverses.

Des services de transport aérien ont été assurés au départ et à destination de Port-au-Prince et des régions, et entre Port-au-Prince et Saint-Domingue.

Exploitation et entretien de 5 hélicoptères militaires et de 1 avion civil

5 Hélicoptères

1 Avion

À partir d'avril 2017, dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission, les services de transport aérien ont été assurés par 3 hélicoptères militaires et 1 avion civil

Administration de 2 100 heures de vol (1 500 heures de vol d'hélicoptère et 600 heures de vol d'avion pour permettre à la Mission d'assurer tous les services nécessaires à l'exécution de son mandat, y compris les opérations de recherche et de sauvetage, les évacuations de blessés et de malades, les vols de nuit et les vols militaires de reconnaissance)

2 261 Heures de vol

Le nombre d'heures de vol supérieur aux prévisions tient au fait que les dépenses opérationnelles ont été plus élevées que prévu pour appuyer les 2 phases du processus électoral (octobre 2016 et janvier 2017) et les opérations d'urgence menées après le passage de l'ouragan Matthew.

Distribution et contrôle de la consommation de 1,071 million de litres de carburant d'aviation

1,215 Million de litres de carburant d'aviation

Communications

Exploitation et maintenance d'un réseau de communications par satellite composé de 2 stations terriennes principales pour la fourniture

1 Station terrienne centrale a été exploitée et entretenue.

Le chiffre est inférieur aux prévisions car 1 station terrienne principale a été comptabilisée

de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

Exploitation et maintenance de 13 microterminaux VSAT, 23 centraux téléphoniques et 98 liaisons hertziennes

Exploitation et maintenance de 77 répéteurs à ultra-haute fréquence (UHF)

Exploitation et maintenance de stations de radiodiffusion en modulation de fréquence dans les installations de production radiophonique

Informatique

Exploitation et maintenance de 1 171 ordinateurs de bureau, 1 129 ordinateurs portables et 320 imprimantes répartis sur différents sites

Exploitation et maintenance de 19 réseaux locaux et 18 réseaux longue distance reliant 3 100 comptes utilisateurs répartis sur différents sites

en pertes en raison de son obsolescence technologique.

- 9 Microterminaux
- 22 Centraux téléphoniques
- 60 Liaisons hertziennes

Ces chiffres inférieurs aux prévisions s'expliquent par le retrait de la Mission de ses sites régionaux et par la fermeture de camps.

- 53 Répéteurs UHF

Le nombre de répéteurs est inférieur aux prévisions en raison du retrait de la Mission de ses sites régionaux et de la fermeture de camps.

- Oui La chaîne de radio MINUSTAH FM a diffusé ses programmes en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis ses 14 stations de radiodiffusion situées dans les 10 départements d'Haïti. Les équipes techniques ont effectué des opérations de maintenance tous les mois sur chaque site.

Des services d'appui et d'entretien ont été fournis pour :

- 916 Ordinateurs de bureau ;
- 1 132 Ordinateurs portables ;
- 315 Imprimantes.

Le nombre d'ordinateurs de bureau et d'imprimantes est inférieur aux prévisions en raison du retrait de la Mission de ses sites régionaux et de la fermeture de camps.

- 40 Réseaux locaux
- 41 Réseaux longue distance
- 3 100 Comptes utilisateurs

Le produit est supérieur aux prévisions en raison de l'intégration des sites communs d'opération de la police au réseau géré par la Mission. Auparavant, la connexion était confiée à des fournisseurs d'accès à Internet privés, indépendants du réseau de la Mission. Pour assurer le fonctionnement du réseau privé virtuel et des services de télécommunication (voix et données), ainsi que pour permettre le filtrage et l'analyse des contenus, les sites ont été reliés au réseau de la Mission, entraînant une augmentation du nombre d'emplacements des réseaux longue distance et des réseaux locaux.

Santé

Fourniture de services d'ambulance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince, assurés par une équipe médicale composée d'un infirmier/technicien médical d'urgence et d'un chauffeur

Oui Des services d'ambulance ont été assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à Port-au-Prince.

Maintien d'un dispensaire des Nations Unies à la base logistique pendant les heures d'ouverture et sur demande, pour les urgences, en dehors des heures d'ouverture

Oui Le dispensaire des Nations Unies à la base logistique a été en service pendant les heures d'ouverture et sur demande, pour les urgences, en dehors des heures d'ouverture.

Maintien d'une surveillance active de la pandémie de grippe, de la maladie à virus Ebola et d'autres menaces sanitaires par le suivi de l'évolution épidémiologique en Haïti

Oui La Mission a continué de surveiller activement la pandémie de grippe, la maladie à virus Ebola et d'autres menaces sanitaires en suivant l'évolution épidémiologique en Haïti.

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission

Oui Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission.

Protection rapprochée, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des responsables de la Mission et des hauts fonctionnaires en visite

Oui La protection rapprochée des responsables de la Mission et des hauts fonctionnaires en visite a été assurée.

Évaluation des conditions de sécurité dans tous les sites de la Mission, notamment dans 150 logements

296 Logements évalués
Un plus grand nombre d'évaluations ont été réalisées pour répondre à l'impératif de renforcement des mesures de sécurité.

Organisation de 18 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

24 Réunions d'information sur la sécurité ont été organisées.
Le produit est supérieur aux prévisions en raison de la tenue de réunions supplémentaires pour faire face aux risques accrus après le passage de l'ouragan Matthew.

Initiation aux questions de sécurité et exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Oui Des stages hebdomadaires d'initiation, comprenant des réunions d'information sur la sécurité et des formations radio, ont été organisés à l'intention des membres du personnel qui souhaitaient y participer et de toutes les nouvelles recrues, soit au total 3 680 participants, parmi lesquels des membres du personnel civil et en tenue. Des stages de formation et des exercices de lutte contre les incendies ont été organisés dans toutes les installations de la MINUSTAH.

Organisation de stages de formation sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 200 membres du personnel

Oui Des stages de formation à la sécurité et à la sûreté en mission ont été organisés deux fois par mois. Au total, 32 membres du personnel de la MINUSTAH et 40 membres du personnel des autres organismes des Nations Unies y ont participé.

Gestion du matériel

Suivi et présentation de tous les indicateurs de résultats, concernant en particulier l'inventaire physique de tout le matériel appartenant à l'ONU et la liquidation de tous les actifs comptabilisés en pertes, y compris les substances dangereuses, dans le plein respect des règlements et des règles applicables et d'une manière qui respecte et protège l'environnement

Oui Un inventaire physique de la totalité du matériel appartenant à l'ONU a été réalisé. Les actifs comptabilisés en pertes ont été liquidés dans le plein respect de la politique environnementale établie.

Notification de toute réduction des stocks excédentaires

Oui Les stocks excédentaires remplissant les conditions requises pour le transfert entre missions au 30 juin 2017 ont été identifiés.

Formation

Organisation de 81 cours destinés au personnel recruté sur le plan international et 50 cours destinés au personnel recruté sur le plan national

Oui 316 séances de formation ont été organisées, auxquelles ont participé 3 432 membres du personnel, dont 327 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 121 Volontaires des Nations Unies et 788 fonctionnaires recrutés sur le plan national.

Organisation de formations en vue des activités de transition, telles que foires à l'emploi et aide à la préparation de curriculum vitæ

Oui 26 séances d'orientation professionnelle et d'accompagnement de la transition professionnelle ont été organisées. Elles ont porté notamment sur la rédaction de notices personnelles et de curriculums vitæ et sur les méthodes à suivre par les candidats et les membres du jury lors des entretiens d'appréciation des compétences .

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice 2016/17)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	72 541,7	77 378,4	(4 836,7)	(6,7)
Police des Nations Unies	50 172,9	44 046,5	6 126,4	12,2
Unités de police constituées	51 388,4	50 283,9	1 104,5	2,1
Total partiel	174 103,0	171 708,8	2 394,2	1,4
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	57 286,3	56 875,9	410,4	0,7
Personnel recruté sur le plan national	20 874,4	20 419,5	454,9	2,2
Volontaires des Nations Unies	6 052,0	6 030,5	21,5	0,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 089,3	(1 089,3)	–
Personnel fourni par des gouvernements	2 920,2	2 500,7	419,5	14,4
Total partiel	87 132,9	86 915,9	217,0	0,2
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	1 300,3	645,7	654,6	50,3
Voyages	2 732,6	3 668,7	(936,1)	(34,3)
Installations et infrastructures	38 636,3	29 595,5	9 040,8	23,4
Transports terrestres	4 407,6	4 122,8	284,8	6,5
Opérations aériennes	8 116,7	9 894,6	(1 777,9)	(21,9)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	7 092,1	5 671,2	1 420,9	20,0
Informatique	5 777,3	6 217,1	(439,8)	(7,6)
Santé	1 565,1	1 472,9	92,2	5,9
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	12 062,8	14 905,2	(2 842,4)	(23,6)
Projets à effet rapide	3 000,0	2 998,1	1,9	0,1
Total partiel	84 690,8	79 191,8	5 499,0	6,5
Total brut	345 926,7	337 816,5	8 110,2	2,3
Recettes provenant des contributions du personnel	8 406,5	8 316,5	90,0	1,1
Total net	337 520,2	329 500,0	8 020,2	2,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	345 926,7	337 816,5	8 110,2	2,3

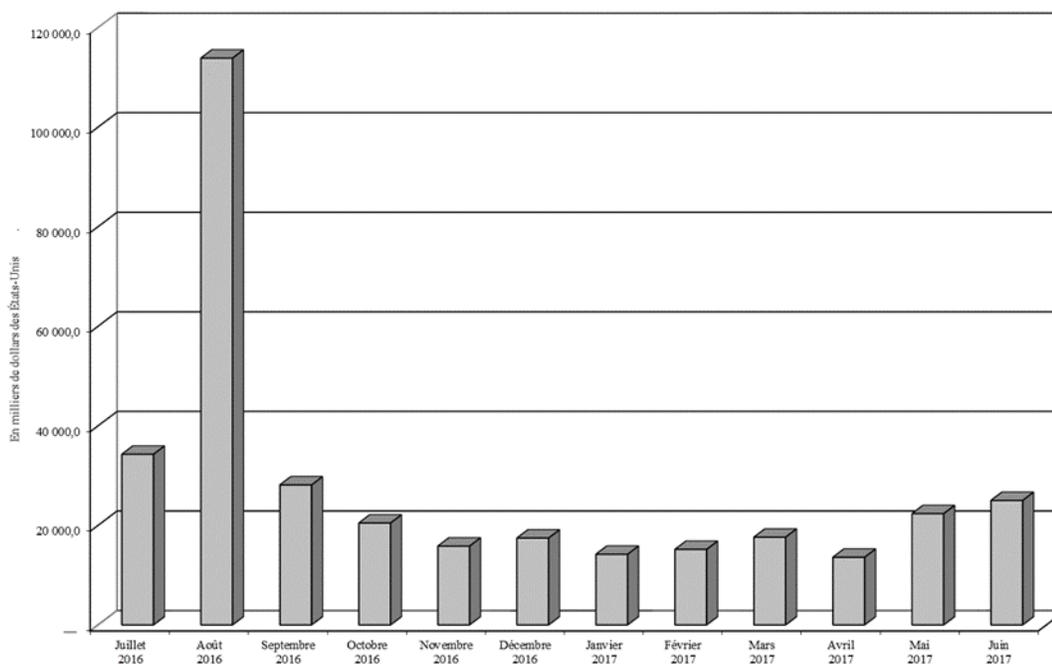
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	174 103	–	174 103
II. Personnel civil	87 133	–	87 133
III. Dépenses opérationnelles	84 691	–	84 691
Total	345 927	–	345 927
Pourcentage de réaffectations			–

32. Aucune réaffectation n'a été nécessaire au cours de l'exercice 2016/17.

C. Évolution des dépenses mensuelles



33. Le pic de dépenses constaté en août 2016 s'explique principalement par la comptabilisation des obligations de remboursement aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées, pour les coûts standard et les dépenses afférentes au soutien logistique autonome et au matériel majeur appartenant aux contingents.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	622,9
Produits divers ou accessoires	1 454,5
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	4 194,8
Total	6 272,2

E. Dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	13 231,7
Unités de police constituées	7 982,2
Total partiel	21 213,9
Soutien logistique autonome	
Contingents	9 495,4
Unités de police constituées	5 957,2
Total partiel	15 452,6
Total	36 666,5

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Usage opérationnel intensif	1,7	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,9	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-5,75		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	3 174,0
Contributions volontaires en nature	–
Total	3 174,0

^a Y compris la valeur estimative des dispenses de droits d'atterrissage et de terres et bâtiments mis à disposition par le Gouvernement haïtien.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Contingents	(4 836,7)	6,7 %

34. Le dépassement de crédit s'explique principalement par le montant plus élevé que prévu des remboursements au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents et par les frais de transport au titre du rapatriement du matériel appartenant aux contingents, du fait de la décision prise par le Conseil de sécurité de fermer la Mission et de la remplacer par une mission de taille réduite dépourvue de composante militaire. Les frais de transport n'avaient pas été pris en compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2016/17. Le dépassement de crédit est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits au titre : a) du remboursement du coût des contingents aux taux standard, principalement du fait d'un taux de vacance effectif supérieur à celui prévu au budget (8,0 % contre 3,0 %) ; et b) du matériel majeur appartenant aux contingents, principalement du fait du rapatriement de quatre unités militaires et des déductions réelles au titre de l'indisponibilité et du non-déploiement de matériel appartenant aux contingents, supérieures aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	6 126,4	12,2 %

35. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance inférieures aux prévisions, du fait d'un taux moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions (21,6 % contre 12,0 % inscrit au budget), qui est dû au retrait progressif du personnel de police à la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité de mettre un terme à la Mission et de la remplacer par une mission dont la composante de police des Nations Unies serait réduite.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	1 104,5	2,1 %

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

36. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) des dépenses au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement) moins élevées que prévu, en raison des conditions favorables du contrat d'affrètement de longue durée, qui a permis d'avoir une certaine souplesse pour combiner les relèves, exploiter au maximum la capacité des appareils et réduire le nombre de vols, ce qui s'est traduit par des dépenses de repositionnement nettement inférieures aux prévisions ; et b) le coût moins élevé du carburéacteur par rapport aux prévisions budgétaires. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des remboursements au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents plus élevés que prévu et des dépenses de transport au titre du rapatriement du matériel appartenant aux contingents supérieures aux prévisions, du fait de la décision prise par le Conseil de sécurité de fermer la Mission et de la remplacer par une mission de taille réduite.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	410,4	0,7 %

37. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement, pour les postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, par un taux de vacance moyen supérieur aux prévisions (16,7 % contre 13,0 % inscrit au budget) ; et, pour le Service mobile, par un traitement mensuel net moyen par personne inférieur aux prévisions (7 494,3 dollars contre 7 600 dollars inscrit au budget). La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par les conséquences, sur les dépenses de personnel, du fait que le taux de vacance moyen était inférieur aux prévisions (6,1 % contre 13,0 % inscrit au budget) pour le Service mobile, et par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions en raison de dépenses liées à la cessation de service plus élevées que prévu, du fait de la réduction progressive du personnel civil en prévision de la fermeture de la Mission. Le taux de vacance de postes effectif moyen pour l'ensemble du personnel recruté sur le plan international était de 11,3 %.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	454,9	2,2 %

38. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le taux de change favorable de 65,31 gourdes haïtiennes pour 1 dollar des États-Unis, alors qu'il était de 57,01 gourdes pour 1 dollar lorsque le budget a été approuvé pour l'exercice 2016/17. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par : a) les conséquences, sur les dépenses de personnel, du taux effectif moyen de vacance de postes, inférieur aux prévisions pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (de 12,9 % et 10,3 % respectivement, contre 16,0 % et 11,0 % inscrits au budget) ; et b) le dépassement de crédits au titre des dépenses communes de personnel, du fait de l'augmentation des dépenses liées à la cessation de service, en raison de la réduction progressive du personnel recruté sur le plan national en prévision de la fermeture de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 089,3)	

39. Le dépassement de crédits s'explique par les dépenses liées à 14 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 2 P-4, 11 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national pour la Section de l'assistance électorale afin de limiter le retard pris dans l'organisation des élections, dont le calendrier ne pouvait pas être prévu avec certitude au moment de l'établissement du budget pour l'exercice 2016/17. Les emplois ont été approuvés à titre exceptionnel, conformément au souhait de l'Assemblée générale de veiller à ce que la Mission continue de prendre les dispositions nécessaires pour soutenir le processus électoral (résolution 70/276 de l'Assemblée générale, par. 10).

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	419,5	14,4 %

40. La sous-utilisation des crédits s'explique par un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions (18,0 % contre 8,0 % inscrit au budget), en raison de la diminution progressive du personnel fourni par des gouvernements en prévision de la fermeture de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Consultants	654,6	50,3 %

41. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le fait que les consultants ont été moins sollicités que prévu pour fournir une assistance technique au Cabinet du Président et que les services de consultants n'ont pas été requis pour appuyer le Gouvernement haïtien dans le cadre de la réduction des effectifs de la Mission ; et b) les coûts de formation des consultants moins élevés que prévu, dans la mesure où les activités de formation ont été menées à l'aide de ressources internes.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(936,1)	(34,3 %)

42. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le nombre élevé de voyages effectués pour assurer l'appui de l'élection présidentielle et des deux élections locales, et pour soutenir les activités d'aide humanitaire dans le sillage de l'ouragan Matthew. Il a été en partie compensé par une sous-utilisation des crédits au titre des voyages aux fins de formation, en raison de la décision de l'administration de réaffecter les ressources afin de couvrir l'augmentation des dépenses au titre des voyages non liés à la formation, et compte tenu de la réduction progressive du personnel civil en prévision de la fermeture de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	9 040,8	23,4 %

43. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) la réduction progressive des effectifs militaires et la fermeture de camps en prévision de la clôture de la Mission, qui se sont traduites par des dépenses moins élevées que prévu au titre des pièces de rechange et fournitures et des carburants et lubrifiants pour groupes électrogène ; et b) les services de maintenance et de sécurité, qui étaient prévus au budget au titre des services. Cependant, au cours de l'exercice, ces services ont été

fournis par des vacataires et, par conséquent, ils ont été comptabilisés à la rubrique « Fournitures, services et matériel divers » (voir par. 49). La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du matériel de génie et du matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant, en raison de l'achat de fournitures et de matériel destiné au maintien en condition des stations d'épuration de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	284,8	6,5 %

44. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le retrait progressif du personnel militaire et civil en prévision de la fermeture de la Mission ; et b) les services de maintenance des véhicules, qui étaient prévus au budget au titre des services. Cependant, au cours de l'exercice, ces services ont été fournis par des vacataires et, par conséquent, ils ont été comptabilisés à la rubrique « Fournitures, services et matériel divers » (voir par. 49).

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	(1 777,9)	(21,9 %)

45. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un nombre d'heures de vol plus élevé que prévu (2 261 heures contre 2 100 prévues au budget), ce qui s'est traduit par des dépenses plus élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants ainsi que de l'affrètement d'hélicoptères. Les heures de vol supplémentaires ont été nécessaires pour appuyer deux cycles électoraux (octobre 2016 et janvier 2017) et les opérations d'urgence menées à la suite du passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016.

	<i>Écart</i>	
Communications	1 420,9	20,0 %

46. La sous-utilisation des crédits s'explique par : a) le report de certaines activités d'information à cause des conséquences de l'ouragan Matthew et des retards pris dans l'organisation des élections présidentielle et locales ; et b) des dépenses moins élevées que prévu au titre des fournitures nécessaires à l'information, qui sont comprises dans l'acquisition de services d'information sans frais supplémentaires.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(439,8)	(7,6 %)

47. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat d'ordinateurs portables et d'autre matériel informatique, et par les dépenses qui incombent à la MINUSTAH au titre des services contractuels liés aux activités d'appui menées dans le cadre d'Umoja-Extension 2 et de la mise en service d'Umoja auprès du groupe 5, y compris la mise hors service de Galileo. Les remplacements étaient nécessaires pour les raisons suivantes : a) un taux de défaillance élevé pour les utilisateurs finals ; b) des dommages causés au matériel par les intempéries dues au passage de l'ouragan Matthew ; c) l'arrêt de la production de pièces de rechange destinées à des ordinateurs techniquement obsolètes ; et d) l'augmentation des frais de maintenance et

d'exploitation du matériel existant dont la durée de vie recommandée était dépassée. Le dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation des ressources prévues au titre des pièces de rechange et fournitures, qui s'explique principalement par : a) un nombre de pièces de matériel destiné aux utilisateurs finals moins élevé que prévu ; b) une consommation de cartouches d'encre moins élevée que prévu en raison du nombre réduit d'imprimantes et du fait qu'elles sont programmées par défaut pour imprimer en noir et blanc ; c) l'utilisation de pièces de matériel récupérées et recyclées, dans la mesure du possible ; et d) l'arrêt de la production de pièces de matériel informatique techniquement obsolètes.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	92,2	5,9 %

48. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées au titre des fournitures médicales, en raison du retrait du personnel militaire en prévision de la fermeture de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(2 842,4)	(23,6 %)

49. Le dépassement de crédits tient au fait que les services de vacataires pour l'entretien, la sécurité et l'entretien et la réparation des véhicules ont été, de par leur nature, comptabilisés sous cette rubrique. Il en est résulté une sous-utilisation des crédits aux rubriques « Installations et infrastructures » et « Transports terrestres », comme expliqué aux paragraphes 43 et 44 ci-dessus.

50. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des dépenses moins élevées que prévu au titre des uniformes, badges et paquetages en raison du retrait du personnel militaire en prévision de la fermeture de la Mission, ainsi que par des dépenses moins élevées que prévu au titre du fret et des dépenses connexes en raison d'achats moins importants que prévu de pièces de rechange et de dépenses moins élevées que prévu au titre des services d'expédition et de transport intérieur.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

51. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 8 110 200 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 6 272 200 dollars, provenant des produits des placements (622 900 dollars), des produits divers et accessoires (1 454 500 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (4 194 800 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/302

(Résolution 71/302 de l'Assemblée générale)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Souligne qu'il importe de préparer les membres du personnel recrutés sur le plan national à la période de transition en mettant en place un ensemble de programmes, notamment des salons de l'emploi et un programme de certification des compétences professionnelles, encourage la Mission à continuer de les aider à s'orienter vers des carrières à l'extérieur de la Mission et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet (par. 9).</p>	<p>Des ateliers d'orientation professionnelle et de reconversion ont été proposés au personnel recruté sur le plan national. Les sujets traités concernaient la rédaction de notices personnelles et de curriculum vitae, les techniques d'entretien d'appréciation des compétences pour les candidats et les membres de groupes d'experts, le flux de travail et l'analyse des procédés, les moyens de permettre et d'encourager le changement, la reconnaissance des dilemmes déontologiques et les réponses à y apporter, la planification d'événements et la gestion des dossiers et des procédures. En outre, un programme de formation professionnelle certifiée de 10 jours a été proposé au personnel recruté sur le plan national. Des cours d'anglais, de créole, d'espagnol et de français ont aussi été offerts au personnel.</p> <p>Un salon de l'emploi a eu lieu, auquel ont participé 34 entreprises privées, ambassades, organismes des Nations Unies et organisations internationales.</p>